



HORIZONS

PROJET DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES

Immigration et cohésion sociale

Plusieurs générations d'immigrants sont parvenues à bâtir ce que le monde entier appelle désormais le modèle canadien. Immigrants et réfugiés sont attirés par une société constamment perçue comme une destination de choix, une société qui donne du poids à leur apport, non seulement dans le domaine économique, mais aussi sur le plan social et culturel. Si cette nation n'a pas toujours été à l'aise avec son héritage multiculturel, elle a néanmoins cherché à faire de la diversité une des caractéristiques essentielles de la vie quotidienne au Canada. Et aujourd'hui, voilà que cet investissement social donne des dividendes.

Le maintien de la réussite de l'immigration, de l'intégration et, en fin de compte, d'une société diversifiée et prospère repose en grande partie sur la perception qu'ont les Canadiens du processus d'immigration. Sa contrepartie, ou la volonté de soutenir l'immigration, trouve son reflet dans une population à l'aise avec un programme efficace constitué de quatre éléments : une base rationnelle pour le calcul du nombre d'immigrants qui viennent s'installer chaque année au Canada; une attention soutenue à trouver un équilibre entre le besoin d'immigrants qui contribuent à l'économie et de travailleurs qualifiés, un souci du regroupement des familles et l'atteinte d'objectifs humanitaires; un processus reflétant des préoccupations envers la sécurité publique; et un rôle gouvernemental consistant à faciliter l'intégration des immigrants dans la société canadienne par l'entremise de programmes d'établissement.

Ces quatre éléments constituent l'équilibre que les Canadiens s'attendent à atteindre pour que le processus d'intégration soit couronné de succès. Un trop grand désir de favoriser un de ces éléments risque de gêner le processus et d'entraîner une baisse de la réceptivité globale face aux immigrants. La gestion du risque que les Canadiens associent aux immigrants potentiels constitue donc un défi de taille pour satisfaire aux exigences humanitaires, sociales et économiques de l'ensemble de la société canadienne.

L'intégration des nouveaux immigrants représente un investissement essentiel dans le capital social et culturel de la collectivité. La recherche sur les politiques peut jouer un rôle capital pour révéler « l'équité » que les immigrants apportent au Canada. Ainsi, nous décelons désormais dans le processus intégrateur une série de phases que vit l'immigrant à mesure qu'il passe de l'intégration au sein d'une famille ou d'une famille élargie à l'intégration au sein d'un sous-groupe ethnique, d'un groupe communautaire plus vaste et, enfin, de l'ensemble de la société canadienne. La reconnaissance de ces phases contribue à mieux cerner les leviers politiques les plus appropriés en vue d'une bonne intégration.

DANS CE NUMÉRO

- 1 Introduction**
Immigration et cohésion sociale
- 4 Chroniqueur invité**
L'immigration et l'intégration
- 6 Chroniqueur invité**
L'école et l'intégration des jeunes immigrants
- 9 Activités à venir et annonces**
- 10 Chroniqueuse invitée**
La participation à la vie politique
- 12 Chroniqueuses invitées**
Les rapports sociaux entre les sexes et l'immigration
- 14 Programme de recherche**
La cohésion sociale après le 11 septembre
- 15 À travers le Canada**
Le projet Metropolis
- 16 Chroniqueur invité**
L'avantage du Manitoba
- 18 Chroniqueurs invités**
La loi sur l'immigration
- 21 Choix des instruments**
La nouvelle influence de la mondialisation
- 22 Chroniqueurs invités**
Les nouveaux immigrants sur le marché du travail
- 25 Programme de recherche**
L'intégration au marché du travail
- 26 Boîte à outil**
L'enquête longitudinale auprès des immigrants
- 27 Guide d'introduction**
Le système d'immigration au Canada





L'équipe Horizons du PRP

DIRECTEUR EXÉCUTIF

Jean-Pierre Voyer

ÉDITEUR EN CHEF

Robert Judge

COÉDITEURS

Roger Roberge
Frédéric Pilote

COLLABORATEURS

Saphina Benimadhu
Jeffrey Frank
David Maclsaac
Heather Smeeton

Traduction et révision :

PMF Services de rédaction Inc.
et Tradulitech

Conception et mise en page :

Zsuzsanna Liko Visual Communication
Inc.

Horizons est publié par le Projet de recherche sur les politiques afin de stimuler l'échange d'information entre les chercheurs de la collectivité de recherche sur les politiques du gouvernement et du secteur privé.

Pour les commentaires, les questions, les demandes d'abonnement et les changements d'adresse, voici nos coordonnées :

Courriel : horizons@prs-srp.gc.ca
Téléphone : (613) 947-1956
Télécopieur : (613) 995-6006

Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de tout organisme lié à l'auteur ou à *Horizons*.

INTRODUCTION (SUITE)

Ce numéro d'*Horizons* aborde le large éventail de la recherche destinée à éclairer le processus politique, notamment les travaux effectués dans le cadre du projet Metropolis et la mise en place de nouvelles sources de données, dont l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, un projet novateur. Il ne rend pourtant compte que d'une mince partie de la recherche actuellement effectuée au Canada – un ambitieux programme qui permettra de modéliser, de promouvoir et d'améliorer le « modèle canadien ».

Conférence nationale de la recherche sur les politiques de 2002

Le prochain numéro du bulletin *Horizons* explorera le concept du « risque », le thème de la cinquième conférence nationale de la recherche sur les politiques, qui aura lieu du 23 au 25 octobre 2002 au Centre des congrès d'Ottawa.

Nos institutions publiques sont de plus en plus appelées à prévoir et à gérer une multiplicité de risques variés. Nous avons ainsi choisi le « risque » comme thème central de la conférence nationale parce que ce concept est suffisamment large pour nous permettre de considérer quelques-uns des sujets de recherche sur les politiques les plus complexes auxquels le Canada devra faire face. En voici quelques exemples :

- Au cours des dernières décennies, l'essor exceptionnel du commerce international, de la migration et des voyages a causé la migration d'agents pathogènes et de maladies exotiques sur de grandes distances. Cette soudaine augmentation de l'activité pose une grande menace pour les écosystèmes locaux, l'économie et la santé humaine. Comment pouvons-nous gérer les risques associés aux maladies infectieuses?
- Les attaques terroristes sur les États-Unis ont ouvert un nouveau chapitre des politiques internationales dans lequel une nouvelle doctrine américaine sur le terrorisme redéfinit la nature même du risque international. Comment la lutte contre le terrorisme façonnera-t-elle la géopolitique et le programme de sécurité?
- Notre façon de gérer la transition à l'ère de la biotechnologie sera un facteur déterminant des risques que nous affronterons au 21^e siècle. L'opinion publique est partagée entre ceux qui favorisent une approche de type laissez-faire et ceux qui préconisent une limite, voire une interdiction totale de la recherche scientifique. Comment se déroulera la révolution biotechnologique? Quelle sera la réaction mondiale? Comment le Canada devrait-il réagir?
- Une extrême pauvreté, des gouvernements instables et de violents conflits constituent la réalité de l'Afrique en même temps qu'un progrès marginal des sciences et des technologies et la croissance la plus rapide du VIH au monde. Par conséquent, les risques futurs pour l'Afrique et pour le monde entier sont accablants. Comment devons-nous réagir?

Pour explorer ces questions et bien d'autres encore, vous êtes invités à vous joindre à nous pour la conférence de cette année. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements ou vous inscrire à l'adresse www.recherchepolitique.gc.ca.



Conférence nationale de la recherche sur les politiques de 2002

TENDANCES FUTURES : LE

RISQUE

Les 23, 24 et 25 octobre 2002 Centre des congrès d'Ottawa Ottawa, Ontario



CÉLÉBRER L'EXCELLENCE

Dîner de remise des Prix pour la recherche sur les politiques au Canada le 24 octobre 2002

La compréhension et la gestion du risque se retrouvent au cœur de l'élaboration des politiques. La minimisation de certains risques doit être équilibrée en regard des limites financières et des valeurs conflictuelles et ce ne sont pas tous les risques qui peuvent être minimisés. Le risque joue un rôle important dans l'investissement et dans l'innovation, et un certain degré de risque est acceptable dans une société libre. La conférence élargira notre compréhension du risque dans le contexte canadien en l'examinant sous les aspects suivants :

- Les nouveaux défis pour la gouvernance
- La sécurité géopolitique
- La science et la technologie transformatives

Veuillez placer un signet sur notre site au www.recherchepolitique.gc.ca et visitez-nous régulièrement afin d'obtenir des mises à jour concernant l'inscription et le programme. Vous pouvez aussi nous téléphoner au (613) 947-1956 pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Projet de recherche sur les politiques :
Préparer l'avenir, aujourd'hui

L'immigration et l'intégration dans une perspective de cohésion sociale

Michel Dorais
Sous-ministre
Citoyenneté et
Immigration Canada

L'immigration a toujours eu un impact important sur le paysage économique et social du Canada. Les travailleurs temporaires et les immigrants hautement qualifiés jouent un rôle clé dans le développement de l'économie axée sur le savoir et sont essentiels pour contrer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. De plus, l'immigration permet au Canada de stimuler son commerce international et de nouer des liens commerciaux et culturels avec les pays d'origine des immigrants. De façon plus générale, l'immigration est l'une des expressions les plus visibles de nombreuses valeurs sur lesquelles se fonde notre identité collective de Canadiens, comme l'intégration des différences, la reconnaissance de la diversité culturelle, le renforcement des communautés par le respect mutuel et l'accueil du monde extérieur à l'intérieur de nos frontières.

Dans une société où règne la cohésion, l'individu et la collectivité reconnaissent l'importance du renforcement du sentiment d'acceptation et d'appartenance basé sur la confiance et sur des valeurs et des expériences communes qui transcendent les différences sociales, culturelles, linguistiques et religieuses. Les individus sont prêts à participer à plusieurs dimensions de la vie sociale et ont des occasions égales pour le faire. Au Canada, l'intégration est un processus à double sens entre les nouveaux arrivants et les Canadiens : d'une part, il encourage les immigrants à s'adapter à la société canadienne sans pour autant abandonner leur culture et, d'autre part, il invite les individus et les institutions à respecter et à refléter les différences culturelles que les nouveaux arrivants apportent au pays.

Comme dans la plupart des pays industrialisés, la population du Canada est vieillissante. Même si l'immigration n'est pas une solution à ce phénomène démographique d'envergure, elle permet de contrer les effets d'un faible taux de natalité et d'une population active déclinante. En raison du

renforcement de l'intégration économique et de la concurrence à l'échelle mondiale, les pays qui n'étaient pas traditionnellement des pays d'accueil, comme le Japon et la plupart des pays de l'Union européenne, sont maintenant contraints de revoir leurs politiques d'immigration. Le Canada, qui fait partie des quatre pays dotés d'un programme d'immigration ouvert et bien établi, sert de modèle aux pays, comme la Grande-Bretagne, qui souhaitent gérer leurs mouvements migratoires de façon plus proactive et mettre en place des programmes d'aide à l'établissement et à l'intégration pour les nouveaux arrivants.

Le programme d'immigration du Canada offre un soutien significatif en matière d'aide à l'établissement et à l'intégration et permet aux nouveaux arrivants d'obtenir la citoyenneté canadienne après trois années de résidence. En 1999-2000, le gouvernement fédéral, par le biais de contributions et de subventions aux provinces ou à des fournisseurs de services, a alloué 336 millions \$ aux programmes d'aide à l'établissement et à l'intégration pour les nouveaux immigrants. Les programmes et les services d'aide à l'établissement assistent les immigrants à devenir des membres actifs et productifs de la société et favorisent leur acceptation. En plus d'aider les nouveaux immigrants à s'adapter, à connaître leurs droits, leurs libertés, leurs responsabilités et les lois qui les protègent contre la discrimination raciale, les programmes d'aide à l'établissement servent aussi à sensibiliser les Canadiens à des cultures différentes et à leur montrer en quoi la diversité renforce la vie communautaire.

Pour ce faire, les politiques, les programmes et les services d'aide à l'intégration sont gérés et établis dans un cadre de partenariats plurijuridictionnels avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le secteur non gouvernemental. Cette capacité multi-sectorielle met à la disposition des

nouveaux immigrants une aide continue à l'établissement qui commence à l'étranger, par l'envoi d'information aux immigrants, et se poursuit au Canada par des services d'adaptation et d'orientation en vue d'obtenir la citoyenneté. Au bout du compte, l'objectif de l'intégration est d'encourager les nouveaux immigrants à prendre entièrement part à la vie économique, sociale, politique et culturelle du Canada.

Pour maximiser l'apport que représentent les immigrants, une intégration économique et sociale réussie est essentielle, car elle leur permet d'atteindre leur plein potentiel et de participer à l'avenir du Canada. Mais les immigrants ont beaucoup de défis à relever, comme les difficultés qu'ils rencontrent sur le marché du travail. L'absence de méthodes d'évaluation des antécédents scolaires et de processus d'équivalence efficaces, ainsi qu'un soutien limité pour la formation linguistique en milieu de travail, sont autant de facteurs qui entrent en jeu dans l'écart entre le revenu et le taux d'emploi des immigrants comparativement à ceux des travailleurs nés au Canada.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) collabore de plusieurs façons avec tous les paliers de gouvernement et la société civile en vue d'apporter des changements. Dans le cadre de la stratégie d'innovation du Canada, CIC travaille de concert avec différents ministères du gouvernement pour rallier les nombreux intervenants intéressés à faire tomber les barrières qui entravent le marché du travail en général et à trouver des solutions au problème de la reconnaissance des antécédents scolaires étrangers. Des stratégies pour attirer les nouveaux immigrants dans les petites et moyennes villes pourraient aider les provinces et les territoires à favoriser une répartition plus égale des immigrants dans les diverses régions du Canada. La récente mise en place de la stratégie sur les minorités visibles francophones devrait améliorer la capacité des régions francophones

hors Québec à attirer et à garder les nouveaux immigrants.

De façon plus générale, en accord avec la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et les règlements qui s'y attachent, CIC modernisera son mode de sélection pour les travailleurs qualifiés en remplaçant le modèle actuel fondé sur les professions par un autre basé sur des compétences flexibles et transférables permettant de réussir dans une économie changeante et axée sur le savoir. Ce changement aura certainement un impact positif sur l'établissement, l'intégration et la cohésion sociale si l'on considère que les immigrants, qualifiés et en mesure de s'adapter, auront plus de chance d'obtenir un emploi rapidement et en ayant moins recours au service d'aide à l'intégration. Par ailleurs, CIC, en partenariat avec l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC), a instauré un dialogue continu sur les politiques relatives à l'établissement et à l'intégration des immigrants et des réfugiés pour faciliter l'apprentissage et renforcer la capacité des organismes non gouvernementaux (ONG) dans le secteur de l'aide à l'établissement. Grâce à ce dialogue, les failles actuelles dans les services d'aide à l'intégration peuvent être identifiées et corrigées par des solutions créatives. La campagne *Le Canada, un pays pour nous tous!* vise à éradiquer la discrimination en célébrant la diversité et en cultivant, chez les adultes et les enfants, le sentiment que les nouveaux immigrants appartiennent au Canada et que le Canada leur appartient aussi. Enfin, le projet Metropolis et ses réseaux nationaux et internationaux offrent une expertise dont tous les paliers de gouvernement, les ONG et le secteur privé peuvent s'inspirer pour s'attaquer à ces enjeux d'un point de vue commun.

Ces initiatives, celles des différents intervenants ainsi que l'engagement de tenir compte des principes fondamentaux de la cohésion sociale, continueront à améliorer nos politiques de sélection et d'intégration.

Faits et chiffres 2001

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) publiera bientôt *Faits et chiffres 2001*, qui renferme une information complète sur les caractères qualitatifs ou attributs des immigrants et leur répartition au Canada en 2001. Cette publication présente des statistiques générales sur l'immigration, notamment la répartition des immigrants dans l'ensemble du Canada, leur niveau de scolarité, leur sexe, leur âge, leurs compétences linguistiques et leur intention de travailler. Les données 2001 sont souvent présentées avec celles des années antérieures, ce qui permet aux lecteurs d'observer l'évolution d'une période à l'autre. De plus, ce document renferme des données particulières sur les attributs et les catégories d'immigrants dans certains centres à forte concentration d'immigration comme Montréal et Toronto. Les catégories d'immigrants – celle de la famille, les gens d'affaires, les réfugiés et les travailleurs qualifiés – font l'objet d'une analyse plus poussée sur le plan des attributs. Dans l'ensemble, ce document offre aux Canadiens un instantané des gens qui ont immigré au Canada en 2001.

On pourra consulter ce document sur le site Web de CIC à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/res/recherche/rapports-b.html>

Les mutations des politiques scolaires au Canada et l'intégration des jeunes immigrants : quelques questions à approfondir

Marie Mc Andrew,
Département d'études en
éducation et d'administration
de l'éducation, Université
de Montréal et
Immigration et Métropoles,
Centre de recherche
inter-universitaire de
Montréal sur l'immigration,
l'intégration et la
dynamique urbaine

...il s'agit de produire davantage de données permettant de comparer les résultats des établissements ou ceux de clientèles spécifiques, et surtout de les rendre publiques afin de permettre aux parents, aux décideurs ou aux groupes de pressions de relever les inégalités et d'exiger les mesures appropriées.

On a souvent tendance à aborder la question de la scolarisation des jeunes immigrés comme un champ spécifique, tant sur le plan de la définition des politiques, programmes et interventions que sur celui de l'évaluation des résultats. Il existe aujourd'hui au Canada de nombreux écrits permettant de comparer les diverses provinces et, le cas échéant, les autorités scolaires locales. Il est ainsi possible de comparer les modèles de services qu'elles privilégient en matière d'apprentissage du français ou de l'anglais et de soutien pédagogique aux jeunes immigrés; la place qu'elles réservent, au sein du système scolaire public, aux langues d'origine; l'arbitrage qu'elles privilégient entre les cultures majoritaire et minoritaires au sein du cursus et des normes scolaires; ou encore, les mesures qu'elles mettent en place pour assurer le développement de relations harmonieuses entre les jeunes de toutes origines et la qualité de la participation des parents immigrants à la vie scolaire. L'intérêt de ces travaux, ainsi que leur utilité à court et moyen terme pour les décideurs et intervenants, ne fait aucun doute. Mais il faut bien reconnaître que ces travaux touchent, pour l'essentiel, à des questions dont nous débattons depuis que le Canada est un pays d'immigration, c'est-à-dire depuis sa création et même avant.

L'objet de cet article est tout autre. Au-delà de la poursuite de travaux propres à la question de la scolarisation des immigrants, il apparaît important de situer cet enjeu, davantage que nous ne le faisons habituellement, par rapport à l'ensemble en mutation du champ scolaire au Canada. Étant donné les restrictions d'espace, il sera uniquement question de trois mouvements importants dont les conséquences sur la mobilité scolaire des immigrants ou la socialisation des jeunes de toutes origines font l'objet d'interprétations diverses, voire même conflictuelles.

La révolution de l'imputabilité

Le premier de ces mouvements, la révolution de l'imputabilité, que l'on désigne aussi comme celui de l'obligation d'atteindre des résultats, est d'abord apparu aux États-Unis, en réaction à l'échec des interventions égalisatrices des années 60. Graduellement, sa popularité s'est ensuite étendue à l'ensemble de l'Amérique du Nord. Se démarquant de la tendance des intervenants scolaires à justifier la sous-performance de certaines clientèles par des déterminants sociaux, l'idéologie de l'imputabilité ramène le balancier vers les explications liées au système d'éducation. En effet, bien que ses tenants reconnaissent généralement les difficultés particulières vécues par certains milieux, ils font valoir que, même à condition socio-économique et à concentration ethnique équivalentes, les différences de performance sont flagrantes, ce qui ne peut qu'amener à s'interroger sur les caractéristiques des écoles « qui font la différence ». La plupart du temps, l'approche demeure incitative : il s'agit de produire davantage de données permettant de comparer les résultats des établissements ou ceux de clientèles spécifiques, et surtout de les rendre publiques afin de permettre aux parents, aux décideurs ou aux groupes de pressions de relever les inégalités et d'exiger les mesures appropriées. Dans certains cas, toutefois – on l'a vu en Alberta et on en discute actuellement en Colombie-Britannique –, le mouvement d'imputabilité force les établissements dont la performance est inférieure aux objectifs à apporter des correctifs qui peuvent se solder par la fermeture de l'école et la répartition de son personnel et de ses clientèles dans d'autres milieux.

Créant souvent de la panique chez les intervenants scolaires qui craignent, entre autres, la démotivation des troupes ou une réaction purement cosmétique d'augmentation des performances scolaires, la popularité actuelle de l'obligation d'atteindre des

résultats en éducation reçoit un accueil mitigé auprès des communautés d'immigrants. Beaucoup considèrent, en effet, qu'elle favorise une plus grande transparence et une reddition de comptes accrue de la société majoritaire à l'égard de la scolarisation des élèves issus des minorités. Cependant, certains porte-parole de ces milieux ont exprimé des inquiétudes quant au risque de stigmatisation des communautés sous-performantes, notamment lorsque l'*ethnic monitoring* en éducation ne tient pas compte de la composition de classe des divers groupes ethniques. Au-delà de ces prises de position essentiellement normatives, il y a là tout un domaine de recherche auquel, à l'opposé de nos collègues britanniques et américains, nous ne nous sommes guère intéressés.

La concurrence des offres scolaires

Toutefois, c'est davantage en ce qui a trait à la deuxième tendance émergente au sein des sociétés occidentales, celle de la concurrence des offres scolaires, que le débat fait rage. En effet, même si dans certaines provinces, notamment au Québec, influencé à cet égard par le modèle français, on résiste à la marchandisation de l'éducation au nom de l'idéologie de l'école commune, l'espace scolaire devient de plus en plus complexe et diversifié. Cette évolution peut être attribuable à la multiplicité des besoins du marché du travail ou à l'influence grandissante reconnue aux parents au sein des établissements scolaires. De plus, ici comme ailleurs, la concurrence entre écoles et la liberté des parents de choisir le type de scolarité qu'ils préfèrent pour leurs enfants ont le vent dans les voiles sur le plan idéologique. Importé des États-Unis, le mouvement d'éducation à la carte (ou système des bons d'études) figure en effet au programme de nombreux partis politiques canadiens, même si aucune province ne l'a encore adopté dans toute son ampleur. Pour les tenants du libéralisme extrême en éducation, l'intervention étatique

doit se limiter au minimum, soit à assurer la disponibilité des données sur la performance comparative des établissements. Et c'est par le choix des consommateurs que l'offre éducative doit être régulée, tant en ce qui concerne la survie des écoles que le type de pédagogie qu'elles proposeront.

Les conséquences de cette seconde

la plupart des gouvernements ont plutôt tendance à chercher à assurer la cohésion sociale par la promotion, au sein des établissements scolaires de toute nature, d'un ensemble de valeurs communes et larges, aujourd'hui renommé éducation à la citoyenneté. Un peu partout, on assiste à l'émergence de cette discipline au sein du cursus obligatoire des écoles

révolution sur l'intégration scolaire actuelle et l'intégration sociale et économique future des jeunes issus de l'immigration font l'objet d'interprétations diversifiées, souvent contradictoires. Les opposants au libre choix en matière d'éducation – auxquels la recherche britannique donne partiellement raison – font valoir que cette réforme repose sur le postulat que tous les parents sont capables d'être des consommateurs éclairés. Or, l'expérience prouverait que seuls les parents favorisés ou appartenant au groupe majoritaire exercent leur possibilité de choix, ce qui laisserait les écoles pluriethniques ou défavorisées dans une situation plus défavorable que celle qui prévalait lorsque l'offre scolaire était étroitement régulée. À l'opposé, l'évaluation américaine des écoles à charte est plus mitigée. Elle montre, entre autres, que ces écoles sont massivement utilisées par les parents appartenant à des minorités raciales ou immigrantes en réaction aux limites perçues de l'école publique, même s'il est encore difficile de se prononcer sur l'impact à plus long terme de ce choix sur l'égalisation des chances scolaires. Ici encore, nous avons besoin de recherches canadiennes qui dépassent les simples prises de position idéologiques.

Par ailleurs, les conséquences de la concurrence des offres scolaires sur l'intégration sociale des jeunes immigrants font également l'objet de débats. En effet, certains se questionnent sur l'apparent regain de popularité des écoles à caractère ethnoculturel ou religieux qui sont revendiquées et finissent par être mises sur pied. La raison? Les demandes ne

sont pas motivées par une logique d'égalité des chances pour les clientèles défavorisées (comme c'est le cas des écoles afrocentristes), mais visent plutôt à maximiser la contribution de la scolarisation des jeunes à la reproduction linguistique, culturelle et identitaire de la communauté d'origine. En effet, alors que l'école publique n'a que partiellement commencé à être pluraliste et qu'elle n'est encore souvent commune que *de jure*, certains y voient le retour aux clivages du passé, où ethnicité et structures scolaires coïncidaient étroitement. Toutefois, dans la mouvance idéologique actuelle, il est peu prévisible que les politiques gouvernementales visant la lutte à la ségrégation scolaire *de facto*, dont l'impact a été limité, renaissent de leurs cendres. On peut également s'interroger sur le réalisme que l'État néo-libéral ou conservateur, qui fait la promotion de la liberté de choix pour les parents dans leur ensemble, et élabore un discours idéologiquement défavorable aux écoles ethnoculturelles ou religieuses.

Le retour en force de l'éducation à la citoyenneté

Face à cette multiplication presque inévitable des espaces scolaires et au sentiment diffus d'éclatement de la

fonction intégratrice de l'école perceptible depuis une vingtaine d'années, la plupart des gouvernements ont plutôt tendance à chercher à assurer la cohésion sociale par la promotion, au sein des établissements scolaires de toute nature, d'un ensemble de valeurs communes et larges, aujourd'hui renommé éducation à la citoyenneté. Un peu partout, on assiste à l'émergence de cette discipline au sein du cursus obligatoire des écoles, le plus souvent sous la forme d'un enseignement spécifique mais aussi souvent comme une compétence transversale devant être acquise au cours du processus éducatif. À l'opposé de l'éducation civique traditionnelle, largement normative et monolithique, cette nouvelle éducation à la citoyenneté se caractérise par sa reconnaissance du caractère pluraliste des sociétés modernes et par l'accent qu'elle met sur l'exercice actif de la citoyenneté chez les jeunes. Elle vise donc à un arbitrage des divers droits par l'entremise d'un cadre d'obligations communes et privilégie le développement des compétences civiques plus que l'acquisition des seules connaissances.

Au-delà de ce très large consensus, tant canadien qu'international, on doit toutefois noter que l'ordre de priorité relatif des citoyennetés locale, nationale et internationale est nettement équivoque au sein de ces approches, où plurilinguisme et appartenance ethnique, solidarité locale ou de classe, culture civique ou patrimoine national ainsi qu'internationalisme se conjuguent à des degrés divers. Les travaux menés depuis 1997 par le *Réseau de recherche sur l'éducation à la citoyenneté*, dans le cadre du projet Metropolis, ont permis de documenter les différences régionales à cet égard ainsi que la diversité des conceptions des jeunes natifs et immigrés en matière de citoyenneté et de diversité culturelle.

Toutefois, le type de « cocktail » qui prévaut en matière d'éducation à la citoyenneté dans divers établissements scolaires est encore difficile à évaluer, alors même que certains critiquent déjà ce mouvement à partir de perspectives opposées. En effet, pour beaucoup de membres du groupe majoritaire qui s'opposaient déjà à l'éducation multiculturelle ou interculturelle, la considérant comme un facteur de division scolaire et sociale, l'éducation à la citoyenneté, qui est tout aussi pluraliste et davantage ouverte aux dimensions mondiales, est peu susceptible de répondre à leurs inquiétudes quant à l'affaiblissement de la fonction intégratrice de l'école. Pour certains porte-parole des minorités, à l'inverse, l'accent mis sur la cohésion sociale légitimerait le retour en force du bon vieil assimilationnisme culturel, alors que le caractère fortement normatif de l'éducation à la citoyenneté contribuerait à masquer les rapports de pouvoir et les inégalités qui marquent encore les sociétés d'accueil. Dans certains contextes, notamment en Ontario, le fait que le retour en force de l'éducation à la citoyenneté a coïncidé avec une remise en question des politiques antiracistes et d'équité ethnoculturelle vient conforter leur position. Diverses analyses comparatives des choix pédagogiques prévalant au sein des divers programmes et des conséquences de ce mouvement sur la prise en compte de la diversité en milieu scolaire s'imposent donc.

Marie Mc Andrew s'est vu décerner le Prix Donner 2002, prestigieuse distinction attribuée à l'auteur du meilleur livre sur la politique gouvernementale canadienne, pour son ouvrage intitulé *Immigration et diversité à l'école : le débat québécois dans une perspective comparative*, publié par Les Presses de l'Université de Montréal.

La citoyenneté

« La citoyenneté est devenue le principal pont thématique reliant les domaines politiques suivants : l'aide sociale, l'éducation, le marché du travail, les relations internationales et les migrations. La citoyenneté permet d'établir ce pont, car elle soulève trois questions fondamentales : comment devrait-on définir les limites d'appartenance à une collectivité nationale ainsi que celles existant entre plusieurs collectivités?; comment devrait-on comprendre et adapter ces limites?; et comment devrait-on répartir les avantages et les inconvénients liés à l'appartenance? D'un simple point de vue législatif, la citoyenneté, ou nationalité, est le premier critère par lequel les gens sont identifiés à diverses sociétés organisées, réparties partout dans le monde. En théorie politique, le citoyen, perçu comme étant politiquement actif dans l'exercice du pouvoir, a été le point de référence des modèles de démocratie depuis Aristote. Depuis quelques décennies, les écrits portant sur la citoyenneté prouvent année après année qu'ils ne s'adressent pas uniquement aux spécialistes du domaine, mais s'étendent aussi à un public plus vaste pour qui les thèmes reliés à la citoyenneté sont entrelacés avec d'autres disciplines. En dernier lieu, l'apparition continuelle de nouvelles formes d'identités politiques a ébranlé la perception traditionnelle que l'on avait du sentiment d'appartenance et a ainsi contribué à redéfinir la signification du concept de citoyenneté. »

Traduction d'un extrait de Douglas Klusmeyer, « Introduction », p.1, tiré de l'ouvrage de Thomas Alexander Aleinikoff et de Douglas B. Klusmeyer (dir.), *Citizenship Today: Global Perspectives and Practices*, Washington, D.C., Dotation Carnegie pour la Paix internationale, 2001

ACTIVITÉS À VENIR ET ANNONCES

Les 21 et 22 septembre 2002

Integration and Fragmentation in Canada and the United States

Association for Canadian Studies in the US (ACSUS)
(Ottawa)

Le colloque explorera comment les gens et les endroits au Canada et aux États-Unis ont été, sont et seront réunis et divisés en raison de reconfigurations économiques, technologiques, politiques et sociales. Ce colloque multidisciplinaire et interdisciplinaire fournira un forum intime qui permettra aux Américains et aux Canadiens de comparer leur recherche et leurs perspectives et qui renforcera les liens entre les Canadianistes américains et leurs collègues canadiens. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site Web de l'ACSUS à l'adresse <http://www.uottawa.ca/academic/arts/cdn/acsusincanada.htm>

Printemps 2003

Sixième conférence nationale de Metropolis

Edmonton (Alberta)

Au cours des cinq dernières années, la conférence nationale annuelle du projet Metropolis est devenue un lieu de rassemblement national essentiel pour les décideurs gouvernementaux, les chercheurs et les intervenants non gouvernementaux qui souhaitent analyser la base de connaissances éclairant les politiques et programmes qui permettent de gérer la migration, d'intégrer les immigrants et les minorités et de gérer l'incidence de l'immigration et de la diversité sur la vie urbaine. La conférence de 2003 devrait se tenir au printemps 2003 à Edmonton. Veuillez vous rendre à l'adresse www.canada.metropolis.net pour obtenir de l'information à jour sur les dates et le programme.

Nouvelle source d'information sur les migrations

Établi à Washington, D.C., le *Migration Policy Institute* (MPI) vient de donner le coup d'envoi à une nouvelle initiative d'importance : la Migration Information Source (la Source). Cette ressource en ligne propose des données précises et à jour sur les questions des migrations et des réfugiés à l'adresse www.migrationinformation.org.

À mesure que les débats entourant les migrations internationales se polarisent, l'exactitude des données n'en devient que plus essentielle. Ce site Web propose les données et l'analyse nécessaires pour comprendre les défis des migrations internationales et élaborer les politiques qui permettront de les relever. La Source rassemble des données dans une base en ligne facile d'utilisation et les présente accompagnées de graphiques limpides et d'explications concises. Des rapports provenant d'experts analystes du monde entier replacent ces données dans un contexte politique actuel.

Les luttes pour l'affirmation d'une citoyenneté urbaine

« La centralité de l'espace urbain comme source de conflits a été mise en évidence lors d'une recherche que nous avons menée en 1997 auprès des cadres supérieurs des 35 municipalités de palier supérieur et inférieur de gouvernement, dont faisait alors partie l'agglomération torontoise. Nous avons tâché de savoir s'il y avait déjà eu des conflits entre des groupes ethniques et l'administration municipale. Nous avons alors appris que 17 des 35 municipalités avaient eu au moins à faire face une fois à une telle situation. [...] Un fait révélateur : les conflits les plus passionnés sont nés après que des immigrants et des minorités ont tenté d'exprimer collectivement et culturellement leur identité par le biais des lieux de culte, des environnements commerciaux, des installations récréatives et des centres communautaires. L'espace et la planification urbains permettent donc d'exprimer l'identité d'un groupe culturel donné, alors que les services municipaux spécifiquement destinés à chaque citoyen ne le permettent pas. Pour toutes ces raisons, l'espace urbain est devenu le champ de bataille des droits du citoyen dans l'agglomération torontoise. »

Engin F. Isin et Myer Siemiatycki, « *Making Space for Mosques: Struggles for Urban Citizenship in Immigrant Toronto* », p.196-197, tiré du livre de Sherene H. Razack (dir.) *Race, Space and the Law: The Making of White Settler Society*, Toronto, Between the Lines, 2002.

La participation des membres des groupes ethnoculturels et des minorités visibles à la vie politique

Carolle Simard
Département
de science politique,
Université du Québec
à Montréal

...l'accès des groupes historiquement exclus des organes représentatifs et décisionnels est plus grand au palier municipal qu'aux échelons provincial et fédéral.

Bien qu'on ne cesse de déplorer le peu d'écrits spécialisés sur la participation des membres des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles à la vie politique, on note toutefois une hausse du nombre de travaux traitant de ce sujet et du niveau de la représentation de ces groupes dans les instances décisionnelles et parlementaires.

Dans cet article, nous examinerons quelques-unes des tendances actuelles à cet égard. Nous ferons ensuite état des lacunes les plus évidentes dans ces études et présenterons quelques pistes de recherche prometteuses. Notre survol ne concerne donc que la participation politique structurée.

Parmi les travaux traitant de la participation politique des groupes ethnoculturels et des minorités visibles, on en compte plusieurs qui renvoient à l'exercice du droit de vote, au militantisme dans les partis politiques et au fait de briguer un poste d'élu, tant aux paliers fédéral et provincial que municipal et scolaire. Ces questions sont examinées dans de nombreux pays d'immigration, notamment au Canada, aux États-Unis, en Europe (entre autres en France, en Belgique, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas), ainsi qu'en Israël, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Règle générale, on constate que la participation politique des immigrants de première génération est faible dans la plupart de ces pays. Au nombre des facteurs les plus souvent mentionnés pour expliquer un tel état de fait, on retrouve la discrimination et les obstacles auxquels se heurtent les membres des groupes traditionnellement exclus du pouvoir politique; la tiédeur des partis politiques traditionnels à l'égard des nouveaux arrivants; et l'absence de structures censées encourager les membres des groupes ethnoculturels et des minorités visibles à participer au processus électoral.

Au Canada, les travaux de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis politiques,

créée en 1989, ont permis de mettre à jour les données relatives à la présence des membres des groupes ethnoculturels et des minorités visibles dans l'enceinte fédérale (Pelletier 1991, Stasiulis et Abu-Laban 1991, Simard 1991). Plus récemment, Black et Lakhani (1997) ont par ailleurs constaté une augmentation significative de la représentation des minorités ethniques et visibles chez les députés fédéraux. Dans l'ensemble, la représentation numérique des personnes issues des groupes minoritaires concorde assez bien avec leur présence dans la population en général; par contre, les membres des minorités visibles demeurent carrément sous-représentés par rapport à leur poids démographique.

La représentation politique des groupes ethniques peut s'effectuer à d'autres échelons : provincial et municipal, notamment. Étant donné la très forte présence des groupes ethniques dans les grandes villes canadiennes, d'autres chercheurs ont étudié leur niveau de représentativité au sein des conseils municipaux. La question de la solidarité a également été soulevée pour savoir si la présence quantitative donnait lieu à des formes diverses d'action concertée autour d'intérêts ethniques.

On admet généralement que l'accès des groupes historiquement exclus des organes représentatifs et décisionnels est plus grand au palier municipal qu'aux échelons provincial et fédéral. La conclusion de l'étude que j'ai publiée en 1999 sur la Ville de Montréal va dans ce sens. En prenant en compte des facteurs tels que la concentration résidentielle de certains groupes ethniques, la taille généralement plus petite des unités électorales, les coûts peu élevés afférents à une campagne électorale et une structure de partis généralement plus souple qu'aux autres échelons, j'ai constaté que la présence des groupes ethniques minoritaires est moins aléatoire à l'échelon municipal.

Dans une recherche de plus grande envergure effectuée en 2001 (2001 a), j'ai ensuite analysé la représentation des groupes ethniques et des minorités visibles dans seize villes du Québec, dont onze sont situées dans la région métropolitaine de Montréal; les cinq autres villes se trouvent hors de la

s'ils sont conscients d'être différents de leurs collègues d'origine majoritaire, ne croient pas pour autant qu'il faille revendiquer la mise en place de mesures particularistes, de nature ethnique. Pourtant bien au fait des embûches qui les guettent une fois élus, les conseillers municipaux

Quel est l'impact de la représentation politique des groupes ethniques sur la formulation de mesures qui les concernent directement? Ou encore, existe-t-il un lien entre le représentant et le représenté?

zone métropolitaine et sont considérées comme des capitales régionales. L'analyse a porté sur les résultats des élections municipales tenues entre 1997 et 1999.

Dans mon étude, j'ai établi un lien direct entre la concentration résidentielle des groupes ethniques et leur niveau de représentation. J'ai, par ailleurs, constaté l'absence relative des personnes des minorités visibles, loin derrière leurs collègues des autres groupes ethniques. À l'instar des autres échelons, ce sont les personnes d'origine européenne, notamment celles des communautés juive et italienne, qui enregistrent les taux de représentation les plus élevés. Dans son étude sur la Ville de Toronto, Siemiatycki (1998) a également observé une surreprésentation des élus d'origine italienne et juive par rapport à leur présence dans la population.

Quel est l'impact de la représentation politique des groupes ethniques sur la formulation de mesures qui les concernent directement? Ou encore, existe-t-il un lien entre le représentant et le représenté? Pour apporter réponse à ces questions complexes, la poursuite des recherches en cours s'avère primordiale, tout autant que l'élaboration de nouveaux outils d'analyse. Comme je l'ai dit à la Conférence internationale de Metropolis (2001 b), les élus ethniques,

d'origine minoritaire partageraient, avec les élus de la majorité, une vision assez semblable de l'engagement et de la participation politiques. Essentiellement exploratoire, cette étude devra être élargie à un plus vaste échantillon, de manière à vérifier son applicabilité.

Au Canada, les problématiques relatives à la participation des groupes ethnoculturels et des minorités visibles à la vie politique commencent à s'enrichir de la perspective comparative et interdisciplinaire élaborée par des chercheurs d'autres pays. De tels apports montrent l'importance d'examiner des expériences similaires aux nôtres dans le but de développer des études empiriques suffisamment étendues qui permettent la mise au jour de la variété des comportements et des activités politiques des groupes minoritaires.

Au nombre des autres questions susceptibles d'augmenter la compréhension de la participation des groupes ethnoculturels et des minorités visibles à la vie politique canadienne, notons celle relative aux moyens d'accroître la représentation des groupes traditionnellement exclus du processus électoral et décisionnel, qui se révèle essentielle. En effet, ne s'agit-il pas là d'une mesure, parmi d'autres, favorisant la mise en œuvre de la démocratie de représentation?

Références

- Jerome Black et Aleem Lakhani (1997), « Ethnoracial Diversity in the House of Commons : An Analysis of Numerical Representation in the 35th Parliament », *Canadian Ethnic Studies*, Vol. XXIX, no 1, p. 1-21.
- Jerome Black (2000), « Minority Representation in the Canadian Parliament Following the 1997 : Patterns of Continuity and Change », Communication présentée à la Quatrième Conférence nationale de *Metropolis*, Toronto.
- Alain Pelletier (1991), « Ethnie et politique » dans Kathy Megyery (dir.), *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne : La question de l'accessibilité*, vol. 7, Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Toronto, Dundurn Press, p. 111-177.
- Myer Siemiatycki (1998), « Immigration and Urban Politics in Toronto », Communication présentée à la Troisième Conférence internationale de *Metropolis*, Israël.
- Carolle Simard (1991), « Les minorités visibles et le système politique canadien » dans Kathy Megyery (dir.), *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne : La question de l'accessibilité*, vol. 7, Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Toronto, Dundurn Press, p. 179-295.
- Carolle Simard (1999), *La représentation politique des élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal*, Montréal, Cahiers de recherche no 8, Chaire Condordia-UQAM en études ethniques.
- Carolle Simard (2001 a), *La représentation politique des élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal*, Rapport de recherche remis au Conseil des relations interculturelles, Immigration et Métropoles.
- Carolle Simard (2001 b), *Les élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal : Perceptions et représentations politiques*, Communication présentée à la Sixième Conférence internationale de *Metropolis*, Rotterdam.
- Daiva Stasiulis et Yasmeeen Abu-Laban (1991), « Partis et partis pris : La représentation des groupes ethniques en politique canadienne » dans Kathy Megyery (dir.), *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne : La question de l'accessibilité*, vol. 7, Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Toronto, Dundurn Press, p. 3-110.

Les femmes, les rapports sociaux entre les sexes et l'immigration : perspectives et défis

Damaris Rose
Institut national de la
recherche scientifique

Valerie Preston
Université York

Isabel Dyck
Université de la
Colombie-Britannique

Le présent article s'inspire d'un long rapport qui sera bientôt publié par le *Strategic Workshop on Immigrant Women : Making Place in Canadian Cities* – un réseau de chercheurs (comprenant les auteurs ci-dessus) au sein du projet Metropolis. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à damaris_rose@inrs-ucs.uquebec.ca.

Les façons dont les individus et les familles expérimentent les processus d'immigration, d'établissement et d'intégration sociale sont essentiellement formées à partir des rapports sociaux entre les sexes.

Les rapports entre les deux sexes et les identités sont malléables. Par exemple, des expériences de migration et d'établissement peuvent peut-être mener à des changements significatifs relativement aux rôles social et économique des femmes et des filles, des hommes et des garçons, ou renforcer les identités sexuelles du pays d'origine.

Si l'on veut que la recherche portant sur l'établissement et l'intégration des immigrants génère de la connaissance pertinente à la politique gouvernementale, elle devra intégrer rigoureusement la dimension des rapports sociaux entre les sexes. La subdivision des procédures de recherche et des analyses selon le sexe représente une étape de base cruciale, mais elle ne suffit pas. En effet, il faudrait également s'interroger sur la façon dont les politiques d'immigration et d'établissement de même que les programmes influencent les rapports sociaux entre les sexes. Réduisent-ils les inégalités entre les femmes et les hommes dans plusieurs secteurs ou créent-ils plutôt des barrières empêchant l'entière participation des immigrantes à différentes sphères de la société canadienne? Les mesures adoptées pour évaluer la participation à la vie civile des immigrants, leur « succès » dans

Les rapports sociaux entre les sexes dans la recherche sur l'immigration et l'intégration : *un exemple*

Voici des faits à examiner :

- Les nouvelles familles immigrantes s'en tirent moins bien économiquement parlant que celles qui ont immigré dans le passé (Preston et Cox, 1999).
- La participation à la population active des nouvelles immigrantes connaît un déclin comparativement à celle des immigrants et des femmes d'origine canadienne (Badets et Howatson-Lee, 1999).
- Les nouveaux immigrants qui ne connaissent pas au moins une des deux langues officielles au Canada sont beaucoup moins susceptibles d'intégrer la population active que ceux qui en connaissent au moins une; ce cas est d'ailleurs plus répandu chez les femmes que chez les hommes (Citoyenneté et Immigration Canada, 2001).
- Puisque les immigrants de la « catégorie de la famille » ne sont pas considérés comme « soutiens de famille », ils ne sont pas admissibles aux allocations, notamment l'allocation pour frais de garde, lorsqu'ils suivent des cours de langue ou des formations professionnelles (Boyd, 1997).
- L'accès des femmes à des formations professionnelles, à des cours de langue et à des postes vacants est aussi contraint, à cause des obligations familiales et de l'accès limité au transport, deux aspects auxquels nuit la séparation spatiale qui existe entre la maison et le lieu de travail (Boyd, 1997; Preston et Man, 1999; Truelove, 2000).

Un programme de recherche prenant en considération les rapports sociaux entre les sexes aborderait l'intégration économique des immigrants sous l'angle de la famille et du foyer, plutôt que de s'attacher à l'individu. De plus, des méthodes de recherche qualitative et quantitative seraient adoptées pour étudier les liens entre les faits énumérés ci-dessus. En somme, la recherche aiderait à formuler des politiques qui soutiennent le développement et la reconnaissance du capital humain des immigrantes, et contribuerait ainsi à leur intégration à la population active.

l'intégration sociale et leur contribution à l'économie tiennent-ils compte du travail non rémunéré et des obligations familiales des immigrantes?

L'intégration des rapports sociaux entre les sexes dans le programme stratégique de recherche sur les politiques exige que l'on s'attaque à de nouveaux défis conceptuels. Il est notamment essentiel d'adopter un point de vue transnational – comprenant de la recherche dans les pays d'accueil et les pays d'origine – pour étudier la façon dont le rapport entre les sexes et les identités change selon les expériences de migration et de fuite, aussi bien que la façon dont les rapports sociaux entre les sexes peuvent influencer les réseaux de soutien social des migrants, les contributions économiques et la participation à la vie civile dans les lieux d'établissement et les lieux d'origine. La recherche doit aussi analyser les politiques gouvernementales proposées à partir d'un angle favorisant la sensibilisation à la problématique homme-femme. Par exemple, comment le sexe d'une personne peut-il rendre la revendication du statut de réfugié plus difficile à la frontière canadienne? Et comment les politiques gouvernementales qui encouragent les nouveaux immigrants à s'établir dans de petites villes où la population immigrante est plutôt absente affectent l'accès des immigrantes aux occasions d'emploi et de formation et augmentent leur isolation sociale?

Il faut également déployer une diversité de méthodes de recherche. Par exemple, de nouvelles données statistiques, telles que l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, permettront aux chercheurs de suivre le progrès de tous les membres d'un foyer d'immigrants. La recherche quantitative peut aussi aider à comprendre en quoi le sexe d'une personne, le statut d'immigrant ou le statut de minorité visible touchent l'emploi et le revenu. Les méthodes qualitatives – comme l'interview en profondeur – sont nécessaires pour bien comprendre des questions comme : « Comment les immigrants et les immigrantes interprètent-ils eux-mêmes leur propre expérience du marché du travail? » et « Comment les immigrantes, en tant que premières prestataires de soins familiaux, mobilisent-elles des réseaux sociaux pour composer avec les questions de gestion de la santé? En fin de compte, comme c'est toujours le cas au Canada, la géographie a de l'importance! En effet, les différences qui existent dans le contexte de la réception et de l'adaptation des immigrants, selon la région et le type d'environnement urbain, exigent des études de cas comparatives de divers endroits – qui sont coûteuses et chronophages –, de façon à dévoiler la variété de circonstances et de résultats dont il faut tenir compte relativement à l'élaboration de politiques de façon adaptée aux contextes local et régional.

Références

Badets, J. and D. Howatson-Lee (1999) "Recent immigrants in the workforce." *Canadian Social Trends* (52, spring): 16-22 (Statistics Canada: cat. 11-008-XPE).

Boyd, M. (1997) "Migration policy, female dependency and family membership: Canada and Germany," in P. Evans and G. Wekerle (eds.), *Women and the Canadian Welfare State: Challenges and Changes*. Toronto: University of Toronto Press, 142-169.

Canada. Citizenship and Immigration Canada (CIC) (2001) *Canada's Recent Immigrants: A Comparative Portrait Based on the 1996 Census*. Prepared by Informetrica Ltd. Ottawa: CIC, Strategic Policy, Planning and Research (cat. MP22-20/1- 2001E).

Preston, V. and J.C. Cox (1999) "Immigrants and employment: a comparison of Montreal and Toronto between 1981 and 1996." *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales* XXII (1/2): 87-111.

Preston, V. and G. Man (1999) "Employment experiences of Chinese immigrant women: an exploration of diversity." *Canadian Woman Studies/Cahiers de la femme* 19: 115-122.

Truelove, Marie (2000) Services for immigrant women: an evaluation of locations. *Canadian Geographer / Le géographe canadien* 44 (2): 135-151.

Le parrainage et les droits à l'égalité des femmes immigrantes

« Le parrainage est une procédure permettant à une personne d'immigrer au Canada afin de rejoindre sa famille, sans qu'elle ait à satisfaire aux critères usuels de sélection. [...] Le rapport de « prise en charge » instauré par le parrainage, le fait que la demande de résidence permanente puisse être refusée si le conjoint retire son parrainage et le fait que l'accès des femmes parrainées à l'aide sociale est limité par une réglementation provinciale (et le demeure pendant toute la durée du parrainage, malgré l'obligation éventuelle de la citoyenneté) font en sorte que les droits à l'égalité des femmes immigrantes sont enfreints. En effet, la recherche a révélé que le régime du parrainage a un effet discriminatoire à l'égard des femmes immigrantes qui sont parrainées par leur mari en ce qu'il exacerbe leur inégalité au sein du mariage, qu'il porte atteinte à leur dignité et à leur autonomie, qu'il aggrave un désavantage socio-économique existant et qu'il brime leurs droits les plus fondamentaux. [...] »

Extrait de Andrée Côté, Michèle Kérisit et Marie-Louise Côté, « Qui prend pays... L'impact du parrainage sur les droits à l'égalité des femmes immigrantes », Direction de la recherche de Condition féminine Canada, 2001.

On peut consulter ce texte à l'adresse : <http://www.swc-cfc.gc.ca/publish/research/010504-0662848330-f.pdf>

La communication et la cohésion sociale après les événements du 11 septembre

Laurent Marcoux
Directeur général
Direction de la recherche
Communication Canada

Dans la foulée des événements désastreux du 11 septembre, certains Canadiens se sont dits préoccupés du fait que les attaques terroristes aux États-Unis pourraient avoir un impact négatif sur la cohésion sociale du pays. Divers ministères du gouvernement du Canada ont donc tenté de savoir si ces événements avaient engendré du racisme ou une attitude négative envers les immigrants.

Par conséquent, Environics a mené six groupes de discussion de même qu'un sondage auprès de 2003 Canadiens vers la fin novembre et au début décembre 2001, à la demande de Patrimoine canadien, de Citoyenneté et Immigration Canada, et de Communication Canada. Dans l'ensemble, les résultats de la recherche ont montré que la cohésion sociale du pays, en ce qui a trait à la tolérance, demeure plutôt bonne.

La composante quantitative de la recherche indique nettement que les Canadiens ont généralement une attitude assez positive envers les minorités de même que leur contribution au pays. En effet, neuf Canadiens sur dix (92 %) se sentent à l'aise avec des gens issus de différents groupes ethniques dans des situations sociales. De plus, 83 % croient que les représentants de groupes ethniques et culturels différents enrichissent la culture canadienne.

Les attitudes envers l'immigration appuient également l'opinion voulant que l'intolérance ne se répande pas au sein de la population en général. Il convient en effet de noter que le pourcentage de Canadiens qui croient que nous laissons trop d'immigrants entrer au Canada (36 % en décembre 2001) a chuté considérablement par rapport à ce qu'il était cinq ans auparavant (46 % en janvier 1996), et ces chiffres ne sont pas très différents statistiquement des pourcentages notés récemment.

Bien qu'aujourd'hui, la diversité qui caractérise manifestement la société canadienne représente un élément de fierté pour les Canadiens, la recherche montre également que d'après ces derniers, on observe toujours de l'intolérance au pays. De surcroît, plus de la moitié de la population (56 %) croit que la discrimination envers les personnes de couleur représente un problème au Canada. En plus, certains participants aux groupes de discussion ont affirmé qu'il continue d'exister un courant sous-jacent de racisme et de discrimination dans notre société.

Toujours selon la recherche, les Canadiens croient que le gouvernement du Canada a un rôle à jouer dans la lutte contre le racisme, par l'entremise d'outils d'éducation et de communication. Or, le fait de combattre le racisme à l'aide de la publicité et d'autres méthodes de communication exige une approche nuancée. Par exemple, la recherche laisse supposer que les personnes vivant dans de grandes communautés tendent à être plus tolérantes que celles qui vivent dans des communautés à la population plus restreinte. Mais nous savons également que les personnes vivant dans de petites communautés sont plus difficiles à joindre que les personnes habitant des centres urbains où se trouve une forte concentration de médias.

En outre, cette recherche montre que même si, en général, les Canadiens semblaient se fier davantage à la télévision pour obtenir de l'information relative aux événements du 11 septembre, ceux qui sont bien nantis et instruits recherchaient plutôt l'information dans les journaux. C'est donc dire qu'il faut utiliser différents médias pour que l'information parvienne dans tous les groupes démographiques.

Ce projet de recherche met en lumière la nécessité de lever le voile sur les causes premières de formes latentes de discrimination et élabore des méthodes pour les combattre. Une telle recherche se révèle nécessaire pour déterminer à la fois les stratégies que le gouvernement peut utiliser dans le but de combattre l'intolérance au pays ainsi que les sortes de stratégies qui contribueront le mieux à la promotion de la cohésion sociale au Canada.

Le projet Metropolis

L'immigration touche la plupart des aspects de la politique gouvernementale. C'est pourquoi, les questions de politique de l'immigration doivent être traitées d'un point de vue horizontal, en tenant compte des perspectives économiques, culturelles, de santé et bien d'autres. Depuis sa création, le projet Metropolis s'est penché sur ce sujet en organisant sa structure autour d'un regroupement de neuf ministères et organismes fédéraux (bientôt douze). Bien que ces derniers soient ses principaux partenaires, le projet compte aussi d'autres intervenants, comme des provinces, des municipalités et des organisations non gouvernementales (ONG).

Le projet Metropolis a été lancé en 1996 avec pour objectif d'améliorer les politiques gouvernementales sur la gestion des migrations et la diversité dans les grandes villes. Il cherche à améliorer la capacité de recherche des universités et à concentrer la recherche sur les questions cruciales en matière de politiques gouvernementales et sur les options. Sur la scène politique, Metropolis favorise l'utilisation de la recherche dans la prise de décision. Fondamentalement, Metropolis tend à favoriser le changement de culture parmi les chercheurs et les responsables de l'élaboration des politiques partenaires du projet.

Le projet Metropolis a utilisé différents moyens pour faciliter le transfert des connaissances entre la recherche universitaire et les politiques gouvernementales, notamment par le biais de ses conférences annuelles et de sa Série de conversations Metropolis. De plus, Metropolis est actuellement en train de mettre au point un nouvel outil de transfert des connaissances, à savoir le Programme d'études sur la migration et la diversité qui sera lancé par l'Institut Metropolis à l'automne 2002. Ce programme complet comprend treize cours couvrant des sujets qui vont de l'immigration clandestine organisée à la sécurité en passant par l'éducation. Les cours, élaborés à partir des connaissances tirées de la recherche ainsi que de l'expérience des décideurs et des intervenants de la communauté,

seront offerts aux fonctionnaires des trois paliers de gouvernements et aux responsables d'ONG, notamment aux analystes de politiques et aux agents de programmes,

Au Canada, le regroupement fédéral offre un financement de base aux Centres d'excellence universitaires situés à Montréal, Toronto, Edmonton et Vancouver. Chaque centre est un partenariat impliquant un total de quinze universités. Avec plus de 200 chercheurs actifs, les quatre Centres d'excellence sont reconnus comme des groupes de réflexion de premier rang dans le domaine de l'immigration.

Le projet Metropolis comprend aussi un volet international. Il s'agit du plus grand réseau de recherche sur les politiques gouvernementales dans le monde pour les questions d'immigration et d'intégration. Il compte 5 000 partenaires de plus de 20 pays provenant des gouvernements, des universités et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales (p. ex. : la Commission européenne, le groupe de la politique en matière de migration et l'Organisation internationale pour les migrations). Le réseau international est très actif dans son domaine. La Septième conférence internationale de Metropolis se tiendra à Oslo, en Norvège, du 9 au 13 septembre 2002.

Le 1^{er} avril 2002, Metropolis a lancé une nouvelle phase d'activités de cinq ans. Dans le cadre du nouveau mandat du projet, les Centres d'excellence ont convenu de consacrer une partie de leurs subventions à des recherches sur des questions prioritaires prédéterminées. Ces questions peuvent être consultées sur le site Web de Metropolis. Dans sa deuxième phase, Metropolis espère aussi contribuer à la création d'un cinquième Centre d'excellence dans les provinces Atlantiques, à Halifax ou à Moncton.

Le réseau des sites Web de Metropolis, à l'adresse www.metropolis.net, regroupe de l'information sur le projet Metropolis, ses Centres d'excellence, son futur Institut et ses activités passées ou à venir.

Les avantages du Manitoba – Opportunités et diversité

Gerry Clement
Sous-ministre adjoint
Division Immigration et
Multiculturalisme
Travail et Immigration
Manitoba

Le Manitoba a tracé son propre chemin, à plusieurs égards, relativement à l'immigration et à l'intégration.

Lors d'une récente conférence nationale organisée par Metro-polis Canada, j'ai eu le plaisir de partager le podium avec les représentants des ministères provinciaux de l'immigration du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. En guise d'introduction, j'ai souligné qu'à nous quatre, nous représentions environ 92 % de l'immigration canadienne en 2001. Lorsque j'ai précisé que le Manitoba représentait 2 % de ce chiffre, des rires ont fusé dans l'auditoire. Cependant, en m'étendant sur l'évolution des politiques novatrices propres au Manitoba, j'ai fait comprendre à l'auditoire le lien entre immigration et peuplement, d'une part, et prospérité économique et identité sociale, d'autre part, d'où l'importance que cet enjeu prend à nos yeux.

Certaines provinces n'ont que récemment compris l'importance de l'immigration et de son apport potentiel au marché du travail et à la croissance démographique. Le Manitoba, en revanche, promet sa participation à l'immigration depuis la promulgation de la *Loi sur l'immigration* de 1976.

Nous avons d'abord nommé un agent principal d'immigration fédéral-provincial au sein de notre division, ainsi qu'un chercheur en démographie, pour étudier des solutions possibles. En 1980, grâce à une entente Canada-Manitoba visant l'accueil de réfugiés ayant des besoins spéciaux, notre province a donné tout son sens à la notion de pouvoirs partagés en immigration, définie dans l'article 95 de *l'Acte de l'Amérique du Nord britannique* de 1867.

Au cours des deux décennies suivantes, les administrations provinciales successives ont toutes reconnu l'apport de l'immigration aux divers secteurs de notre économie. Nous avons mis à l'essai des initiatives novatrices, bien que de modeste envergure, visant à tester de nouvelles orientations pour l'intégration et l'établissement des nouveaux arrivants. Entre le milieu des

années 80 et le début des années 90, le rôle du Manitoba en matière de services d'immigration s'est accru du point de vue de ses capacités de coordination et de collaboration. Nous avons misé sur la formation linguistique et les infrastructures communautaires pour appuyer les programmes d'intégration. Toujours heureux de découvrir de nouveaux modèles de prestation de services, nous avons collaboré avec nos homologues du fédéral, si bien que notre province est devenue une pépinière de nouveaux programmes communautaires. Au cœur de ces modèles novateurs se trouvent des immigrants auxquels les programmes traditionnels ne pouvaient bénéficier.

Si j'ai fait cet historique de la réaction manitobaine aux politiques fédérales, c'est pour rehausser la compréhension de notre orientation actuelle. Le Manitoba a tracé son propre chemin, à plusieurs égards, relativement à l'immigration et à l'intégration. L'atteinte de nos objectifs présuppose l'ouverture au changement, comme ce fut le cas lors de la création de la division Immigration, moment décisif pour l'avancement de nos objectifs à long terme, qui nous a permis de mettre sur pied des cours de langue pour adultes et de regrouper les activités d'établissement et d'immigration sous un seul service, de façon à favoriser la cohérence et l'efficacité du programme.

Nous avons officialisé nos objectifs et orientations par la signature de l'Entente Canada-Manitoba en matière d'immigration en 1996. Sur les assises d'un cadre national, les gouvernements fédéral et provincial ont continué à réorienter la prestation des services d'établissement et la sélection des travailleurs spécialisés vers le programme Candidats du Manitoba. Le Manitoba a conclu des ententes dans ces deux domaines en 1998, tirant parti d'une infrastructure efficace, d'une grande expérience en élaboration et prestation de programmes et

d'un soutien considérable provenant tant de la collectivité que des fournisseurs de services.

La nature des activités du Manitoba a beaucoup changé sur une courte période. Dans le domaine de la sélection des candidats, la catégorie des candidats provinciaux devient de plus en plus décisive dans l'atteinte des objectifs annuels provinciaux d'immigration. Cette catégorie fournit actuellement près de 80 % des candidats

En 1998, le Manitoba est devenu l'une des trois seules provinces à assurer l'élaboration et la prestation de ses propres programmes d'établissement.

admis au Canada, une augmentation de 500 % depuis sa création en 1998.

Le programme des candidats provinciaux est particulièrement intéressant parce qu'il permet au Manitoba d'établir des critères de sélection propres aux impératifs de notre économie et de notre marché du travail. Une autre caractéristique de la politique manitobaine en matière d'immigration est notre approche équilibrée. La composante économique est élargie par les programmes de candidats provinciaux, de regroupements familiaux continus et d'aide humanitaire aux réfugiés parrainés conjointement par le gouvernement fédéral et le secteur privé. Dans leur ensemble, ces programmes, parmi d'autres, sont au cœur de notre approche spéciale et nous confèrent un « avantage » comme choix de destination.

« L'avantage du Manitoba » désigne de nombreux facteurs qui influencent de façon positive les mouvements des migrants. Le soutien à l'immigration assuré par les secteurs public et privé envoie un message clair d'acceptation et d'accueil aux personnes qui songent au Manitoba comme destination de migration. Les collectivités ethnoculturelles et leurs infrastructures représentent des liens culturels et linguistiques communs qui favorisent

l'intégration. L'information et l'aiguillage des administrations locales sur les questions de sélection et d'immigration propres à notre région représentent un exemple de plus du réel intérêt du Manitoba à attirer et à conserver des familles nouvelles. Notre stratégie mise sur une réponse efficace aux préoccupations les plus vives des immigrants potentiels, comme l'emploi, le coût de la vie, la sécurité, et l'éducation des enfants.

L'accent mis sur l'intégration et l'établissement des nouveaux arrivés sont des facteurs tout aussi importants de l'augmentation des niveaux d'immigration. En 1998, le Manitoba est devenu l'une des trois seules provinces à assurer l'élaboration et la prestation de ses propres programmes d'établissement. Notre capacité d'assumer ce rôle crucial a évolué. L'Entente sur le remaniement concernant les services d'établissement s'est révélée avantageuse pour toutes les parties concernées et nous a par ailleurs permis d'élaborer une approche propre au Manitoba. Sur les assises de la capacité et du soutien de ses organisations locales, le Manitoba a bâti un système de subventions et de consultations orienté sur son réseau coordonné et plurisectoriel de prestation de services. Un réseau de groupes de travail gouvernementaux et non gouvernementaux assure la souplesse de la programmation et représente une tribune crédible de résolution des questions difficiles. L'établissement et la formation linguistique aux adultes sont des ingrédients essentiels au bien-être initial et continu des personnes, des familles et des collectivités nouvelles. Jusqu'ici, nous avons eu une expérience très positive, qui a été le point de mire de nombreuses conférences nationales.

La nature des politiques et programmes manitobains a beaucoup évolué au cours des cinq dernières années. Bien que nous restions près de nos racines en assurant un soutien à la coordination et au développement, nous avons en plus adopté un rôle plus actif. L'analyse de l'efficacité des approches et de la pertinence des interventions est une lourde responsabilité pour les compétences provinciales. L'innovation est un impératif d'un environnement dynamique comme le nôtre, où l'immigration représente une réponse toujours plus intéressante aux enjeux économiques régionaux. À l'échelle du pays comme de notre province, nous devons trouver un moyen de distribuer les niveaux d'immigration annuelle de façon plus uniforme. Le programme de candidats provinciaux, actuellement en vigueur dans sept provinces, représente une solution viable qui gagnerait à être examinée dans le contexte de la concurrence mondiale pour les travailleurs spécialisés.

Le Manitoba continuera de rechercher des partenariats ainsi que des moyens novateurs de communiquer les avantages du Manitoba dans ses démarches de recrutement et de sélection. Le Manitoba examine les objectifs d'immigration nationaux de concert avec le gouvernement fédéral et lui fournit son expertise pour le guider vers un programme d'immigration sensible aux priorités provinciales. Alors que nous n'avons accueilli que 4 500 immigrants en 2001, notre objectif demeure 3,8 % du total national, soit la proportion manitobaine de la population canadienne. Nous devons continuer d'étudier de nouvelles initiatives relativement à toutes les catégories d'immigrants pour augmenter notre niveau de participation et améliorer notre proportion de rétention par des programmes efficaces d'établissement.

La loi sur l'immigration et la protection des réfugiés

Estibalitz Jimenez
étudiante au doctorat
en criminologie, Université
de Montréal

et
François Crépeau
professeur de
droit international,
Université de Montréal
et directeur
de la Revue québécoise
de droit international

La *Loi sur l'immigration* de 1978 a fait l'objet de deux refontes majeures et a été modifiée à plus de 30 reprises. On l'a dite trop complexe, difficile à comprendre et pas assez souple pour réagir efficacement. La promulgation d'une nouvelle loi, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR)*, visait à combler ces lacunes. La *LIPR* a obtenu la sanction royale le 1^{er} novembre 2001 et est entrée en vigueur le 28 juin 2002, sauf son volet relatif à la création de la Section d'appel de l'immigration.

La *LIPR* est divisée en quatre grandes parties : l'immigration au Canada, la protection des réfugiés, l'exécution de la Loi et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. La distinction claire entre les questions d'immigration et la protection des réfugiés a reçu un accueil favorable : on espère que cette distinction législative sera respectée dans la pratique.

La *LIPR* est une législation-cadre, c'est-à-dire une loi qui se borne à poser des principes généraux en laissant au gouvernement le soin de les développer en utilisant son pouvoir réglementaire. Ainsi, même si la *LIPR* énonce les principes et les éléments principaux des programmes d'immigration et de protection des réfugiés (les obligations et les droits des résidents permanents, des personnes protégées et des étrangers cherchant à entrer au Canada ou y résidant, les obligations des agents d'immigration, les dispositions en matière de protection et d'exécution, etc.), elle laisse aux règlements le soin de couvrir de nombreuses règles importantes. Les domaines réservés aux règlements sont, notamment, la sélection des immigrants, le contrôle, le statut de résident permanent, l'interdiction de territoire, la détention et la mise en liberté, les sursis, l'examen de la recevabilité des demandes d'asile par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, l'examen de risque avant renvoi, les obligations des transporteurs, etc. Le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) et même le

Comité sénatorial permanent des affaires, des sciences et de la technologie, entre autres, se sont dit inquiets face au vaste pouvoir de réglementation que la Loi confère au ministère. Car si la Loi prévoit (art. 5.2) que tout projet de règlement doit être déposé devant chaque chambre du Parlement, le paragraphe 5(3) indique qu'il ne serait pas nécessaire de déposer de nouveau un projet de règlement devant le Parlement même s'il a subi des modifications. Des modifications pourront donc être apportées sans que le Parlement ait à les étudier.

Plusieurs améliorations incorporées à la *LIPR* ont reçu un accueil favorable. De nouvelles dispositions permettent de tenir compte de *l'intérêt supérieur de l'enfant* (art. 60, art 67(1) c). La loi renferme une définition distincte du *résident permanent*, qui établit une distinction entre les résidents permanents et les autres ressortissants étrangers (art.2) : on reconnaît davantage les droits des résidents permanents, ce qui favorise leur intégration au Canada. On prévoit de nouveaux critères de sélection pour attirer un grand nombre d'*immigrants indépendants* hautement qualifiés. La catégorie de la *famille* a été élargie et modernisée : on y inclut les conjoints de fait et les partenaires de même sexe (art. 12); l'âge maximum des personnes à charge pouvant être parrainées est passé de 18 à 21 ans; l'âge minimum du répondant est passé de 19 à 18 ans; la durée de l'engagement lié au parrainage du conjoint est réduite de dix à trois ans; on élimine la non-admissibilité pour motif de fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé dans le cas du parrainage du conjoint, du partenaire et des enfants à charge.

La ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté de l'époque, M^{me} Elinor Caplan, qualifiait avec fierté la nouvelle loi de « dure ». En effet, la *LIPR* contient des dispositions très sévères à l'égard des personnes que l'on soupçonne de constituer un danger pour la sécurité publique, de ne pas respecter

les lois ou d'abuser du système canadien. Ainsi, la *LIPR*:

- **Augmente et renforce les pouvoirs de détention.** Le gouvernement veut augmenter le nombre de personnes détenues et la durée des détentions¹. La *LIPR* élargit les mesures relatives à la détention sans mandat et étend le pouvoir d'arrêter et de détenir les personnes qui ne peuvent établir leur identité (art. 55); ainsi, les revendicateurs du statut de réfugié sans pièce d'identité pourraient être détenus s'ils refusent de collaborer à l'établissement de leur identité.
- **Élargit les catégories au regard de l'interdiction de territoire pour des raisons de sécurité** (art. 34), d'atteinte aux droits de la personne ou aux droits internationaux (art. 35), pour grande criminalité (art. 36), criminalité organisée (art. 37), motifs sanitaires (art. 38), motifs financiers (art. 39), fausses déclarations (art. 40), manquement à la loi (art. 41) et inadmissibilité familiale (art. 42). Ni la loi ni la réglementation ne définit le terrorisme alors qu'il s'agit d'un motif d'interdiction de territoire en vertu de la *LIPR*.
- **Restreint le droit d'appel d'immigration.** La *LIPR* nie tout droit d'appel et pouvoir de révision des mesures de renvoi à toute personne, même dans le cas des résidents permanents, qui est interdite de territoire pour des motifs de sécurité ou pour atteinte aux droits de la personne ou aux droits internationaux, grande criminalité ou criminalité organisée (art. 64).
- **Rend les peines plus sévères pour les contrevenants en matière d'immigration.** La *LIPR* prévoit des peines maximales plus sévères pour l'organisation de l'entrée illégale au Canada et des peines très sévères pour la nouvelle infraction de trafic de personnes, etc. (art. 117-121);
- **Aggrave les mesures de renvoi.** La *LIPR* oblige les personnes frappées d'une mesure de renvoi exécutoire à quitter le territoire du Canada

immédiatement (art. 48) et cette mesure comporte l'interdiction de revenir au Canada (art. 52). De plus, le gouvernement augmentera le budget consacré aux mesures d'expulsion².

- **Renforce les mesures d'interception.** La *LIPR* augmente les peines visant les passeurs (art. 117-121), sans toutefois faire la différence entre ceux qui sont motivés par des préoccupations humanitaires et les autres. Ainsi, quelqu'un qui aide un membre de sa famille à fuir la persécution peut se voir refuser l'accès à une audience pour revendication du statut de réfugié ou perdre la résidence permanente, et cela sans possibilité d'appel.

À l'égard de la protection des réfugiés, la nouvelle Loi apporte aussi des changements importants.

La nouvelle Loi vise à accélérer le traitement des demandes de statut de réfugié. On a fixé un délai maximum de trois jours ouvrables pour se prononcer sur la recevabilité d'une demande (art. 100). En effet, la Loi prévoit que les demandes seront automatiquement référées à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) si Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) n'a pas rendu de décision sur la recevabilité après trois jours [art. 100(3)]. La *LIPR* établit un nouveau système de regroupement, à la CISR, des décisions concernant les risques. Ainsi, tous les motifs liés à la protection seront désormais examinés au cours d'une seule audience devant la Section de la protection des réfugiés de la CISR au lieu de l'être par différents décideurs en différentes étapes.

Dorénavant, la majorité des audiences des demandes de statut de réfugié auront lieu devant un seul commissaire (art. 163) au lieu d'un tribunal constitué de deux commissaires. Une Section d'appel des réfugiés veillera à l'unification de la jurisprudence. La question de la formation et de l'expertise des commissaires n'en devient donc plus cruciale. Le

ministre a récemment annoncé le report de la mise en œuvre de la Section d'appel des réfugiés, du fait de l'importance de l'arriéré accumulé.

La *LIPR* élargit les motifs pour lesquels la demande de statut de réfugié sera irrecevable [art. 101(f)]. Les demandeurs qui se sont vu frapper d'interdiction de territoire pour des raisons de sécurité ou d'atteinte aux droits humains ou internationaux, de grande criminalité ou de criminalité organisée n'auront donc pas la possibilité d'obtenir une audience à la CISR et ne bénéficieront d'aucun droit d'appel à la Section d'appel des réfugiés. D'ailleurs, pour ces mêmes motifs, la Section de la protection des réfugiés ou la Section d'appel des réfugiés pourront, à n'importe quelle étape de l'étude de la demande, procéder à l'interruption de la demande d'asile (art. 103). De plus, le contrôle sécuritaire des demandeurs du statut de réfugié sera désormais effectué dès que la personne revendiquera ce statut.

En ce qui a trait aux demandes multiples, pour décourager ce que le gouvernement appelle « la porte tournante », la *LIPR* prolonge de 90 jours à six mois le délai après lequel une nouvelle revendication peut être présentée.

La *LIPR* établit l'examen des risques avant renvoi (ERAR) (art. 112). Ce nouveau mécanisme permettra aux revendicateurs multiples, aux revendicateurs déboutés, aux personnes qui sont déclarées non admissibles pour motif de grande criminalité, de sécurité, d'atteinte aux droits de la personne ou de criminalité organisée, lorsqu'il y a de nouveaux éléments de preuve, d'être évaluées en fonction des motifs prévus par la Convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés et de la Convention des Nations Unies contre la torture de 1984. Toutefois, les personnes qui ne peuvent être référées à la CISR pour motifs de sécurité n'auront pas accès au processus de détermination du statut de réfugié et l'ERAR ne

concernera que les risques en vertu de la Convention contre la torture. En conséquence, ces personnes pourront bénéficier d'un sursis à leur renvoi, mais elles n'obtiendront pas la protection en tant que réfugiées [art.112 (3)].

Ce survol est rapide et la nouvelle *LIPR* mériterait un examen plus complet. Toutefois, lorsqu'on considère l'ensemble de la *LIPR*, on peut conclure que l'accent de la nouvelle législation est mis sur la protection du Canada, le contrôle aux frontières et la lutte contre les menaces migratoires, et non sur l'accueil et l'intégration des immigrants. Cette approche défensive de la part des autorités canadiennes renforce les perceptions négatives envers les immigrants en général, et risque de faire des réfugiés des boucs émissaires de l'insécurité collective.

L'incorporation de nouvelles mesures législatives plus sévères n'apaisera toutefois pas toutes les inquiétudes, si on ne dispose pas en même temps des ressources économiques, matérielles et humaines pour les mettre en pratique avec efficacité. Ces ressources sont nécessaires tant pour la sécurité que pour l'accueil des immigrants et la protection des réfugiés. Rappelons qu'en octobre 2001, quelque 34 000 revendications du statut de réfugié attendaient encore d'être entendues.

La nouvelle Loi a certes été adoptée dans l'atmosphère tendue qui a suivi les événements du 11 septembre et sous les fortes pressions américaines visant à harmoniser les normes d'immigration. La politique canadienne d'immigration a ainsi été modifiée par le nouveau Plan antiterroriste (la *Loi antiterroriste*³ et le nouveau projet de Loi C-55, *Loi sur la sécurité publique*⁴) et les deux déclarations conjointes canado-américaines (Déclaration conjointe de coopération sur la sécurité de la frontière et les questions touchant les migrations régionales⁵ et Déclaration sur la frontière intelligente Canada-États-Unis⁶). Ainsi, le nouveau plan antiterroriste vient appuyer les mesures de contrôle de

l'immigration irrégulière. L'association très médiatisée entre migrants, réfugiés et terroristes en sort renforcée.

- 1 Gouvernement du Canada, *Renforcement des mesures en matière d'immigration pour lutter contre le terrorisme*, Niagara Falls, le 12 octobre 2001.
- 2 Gouvernement du Canada, *Renforcement des mesures en matière d'immigration pour lutter contre le terrorisme*, Niagara Falls, le 12 octobre 2001.
- 3 *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et d'autres lois, édictant des mesures à l'égard de l'enregistrement des organismes de bienfaisance, en vue de combattre le terrorisme*. Adoptée par la Chambre des communes le 28 novembre 2001. Sanction royale le 18 décembre 2001. Texte disponible à l'adresse : http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/bills/government/C-36/C-36_3/C-36_cover-F.html
- 4 *Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en œuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique*. Projet de loi C-55. Chambre des communes du Canada, Première session, trente-septième législature, 49-50-51 Eliz. II, 2001. Première lecture le 29 avril 2002. Texte disponible à l'adresse : http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/bills/government/C-55/C-55_1/C-55_cover-F.html
- 5 Déclaration conjointe de coopération sur la sécurité de la frontière et les questions touchant les migrations régionales, Déclaration signée le 3 décembre par M. John Ashcroft, procureur général des États-Unis, Mme Elinor Caplan, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada, et M. Lawrence MacAulay, solliciteur général du Canada. Texte à l'adresse : <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/01/0126-f.html>
- 6 Déclaration sur la frontière intelligente Canada-États-Unis, Déclaration signée le 12 décembre par M. John Manley, ministre des Affaires étrangères du Canada et président du Comité spécial du Cabinet sur la sécurité publique et l'antiterrorisme, et M. Tom Ridge, directeur du Bureau de la sécurité du territoire des États-Unis. Texte à l'adresse <http://dfait-maeci.gc.ca/antiterrorism/can-us-border-f.asp>

Étude sur la participation politique

« Bien que la participation politique se retrouve au cœur de ce que les politologues étudient, on a accordé peu d'attention aux rapports sociaux entre les hommes et les femmes et aux activités des minorités dans ce pays. Les données existantes démontrent que les femmes, les minorités ethniques et particulièrement les minorités visibles sont sous-représentées dans des postes officiels de pouvoir au Canada. On remarque également que les minorités, hommes ou femmes, sont politiquement actives et participent à différentes activités qu'elles soient politiques (comme voter, faire de la politique électorale) ou communautaires. Prêter une attention particulière aux questions d'immigration, d'appartenance ethnique, de rapports sociaux entre les sexes et d'activisme politique exige une révision et une redéfinition de ce que représente la participation politique en utilisant à la fois des méthodes quantitatives (p. ex., des sondages) et des méthodes qualitatives (p. ex., des entretiens non directs). Voilà le mandat de la science politique actuelle : préparer l'orientation de la politique au XXI^e siècle dans un pays comme le Canada, à la fois multiethnique, ouvert à l'immigration et tourné vers le monde, où, sans aucun doute, la mosaïque verticale entre les hommes et les femmes sera remise en question. »

Traduction d'un extrait de Yasmeen Abu-Laban, « Challenging the Gendered Vertical Mosaic: Immigrants, Ethnic Minorities, Gender, and Political Participation », p.279, tiré du livre de Joanna Everitt et de Brenda O'Neill, *Citizen Politics: Research and Theory in Canadian Political Behaviour*, Don Mills, Oxford University Press, 2002.

La nouvelle influence de la mondialisation : structurer le nouveau système de détermination du statut de réfugié

Pearl Eliadis
Conseillère principale,
Projet de recherche
sur les politiques

...le choix des outils de gouvernance est de plus en plus assujéti à la mondialisation et dépend plus particulièrement de la réglementation et d'outils internationaux, respectivement des nouvelles règles coutumières et des lois de défense des droits de la personne.

Dans un numéro spécial, la *Revue québécoise de droit international* (RQDI) commémorait récemment le cinquantenaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (la Convention de 1951). Cette publication mettait en lumière le défi naissant que les États devront relever au cours du XXI^e siècle, à savoir que le choix des outils de gouvernance est de plus en plus assujéti à la mondialisation et dépend plus particulièrement de la réglementation et d'outils internationaux, respectivement des nouvelles règles coutumières et des lois de défense des droits de la personne. On y démontrait aussi les répercussions de ces éléments sur la structure du processus de prise de décision en matière de protection des réfugiés au Canada.

De nouvelles normes complexes retissent la toile des droits, des mesures de protection et des obligations tant pour les demandeurs du statut de réfugié que pour les États. Cependant, les obligations liées aux droits de la personne issues d'accords internationaux ratifiés par le Canada n'ont pas toutes été mises en œuvre dans le cadre du droit canadien, ce qui a créé des lacunes entre nos engagements et les droits permettant d'intenter des poursuites. Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne le confirme clairement dans son rapport de décembre 2001 et recommande une meilleure application de nos obligations internationales.

À vrai dire, appliquer de manière intégrée les obligations que nous imposent les diverses normes constitue un aspect important – mais complexe – du choix des instruments et de l'élaboration des politiques. Au chapitre des processus de prise de décision visant à déterminer le statut de réfugié ainsi qu'à respecter le droit humanitaire et les droits de la personne, la tendance s'éloigne de l'« approche verticale »

et les efforts visent plutôt à consolider le processus de prise de décision pour que l'organisme responsable puisse intégrer logiquement tous ces éléments.

Pour répondre à ces diverses questions à l'aide d'un seul instrument, le Canada a choisi de consolider son processus de prise de décision en modifiant « les motifs de protection » auxquels la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), c'est-à-dire le tribunal administratif responsable de la protection des réfugiés, peut faire appel. La principale caractéristique de cette consolidation des stratégies de prise de décision s'appuie sur le choix d'une seule institution comme instrument approprié pour répondre à plusieurs ensembles de revendications de droits issues du droit international et reliées à la protection des réfugiés. Mentionnons notamment la protection des personnes risquant de subir des tortures (article premier de la Convention contre la torture) et des personnes qui sont soumises à des traitements ou peines cruels ou inusités (protégées, entre autres, par l'article 12 de la Charte canadienne des droits et libertés). Cette consolidation touche également les processus administratifs de prise de décision qui, antérieurement, se déroulaient après la détermination du statut de réfugié. La nouvelle CISR pourra maintenant gérer les décisions de manière intégrée. Certes, le nouveau processus de détermination fera l'objet d'examen minutieux, mais il démontre l'influence croissante des facteurs internationaux et mondiaux sur l'élaboration, au Canada, de stratégies de gouvernance capitales relativement à la prise de décision sur le plan administratif.

Pour plus de détails, veuillez consulter la *Revue québécoise de droit international*, Cinquantenaire de la Convention de Genève sur les réfugiés, vol. 14.1 (2001).

La marée soulève-t-elle tous les bateaux? Les nouveaux immigrants et la reprise économique

Andrew Jackson
Directeur de la recherche

et
Ekuwa Smith
Associée de
recherche principale
Conseil canadien de
développement social

*Il est difficile de comprendre
pourquoi les immigrants
récents n'ont pas aussi
bien réussi que ceux qui
les ont précédés.*

Chaque année, le Canada accueille de nombreux immigrants et réfugiés, ce qui ajoute à la diversité de la population. Près de trois immigrants sur quatre appartiennent à une minorité visible, dont la représentation, qui a doublé depuis 1996, est maintenant de un Canadien sur huit. Malgré les lois sur les droits de la personne et l'adhésion du Canada aux principes du multiculturalisme, de l'égalité des droits et de l'intégration, il existe d'importants écarts de nature économique entre les différents groupes ethniques formant la population canadienne.

Une étude du Conseil canadien de développement social (CCSD) fondée sur le dernier recensement révèle que beaucoup de nouveaux immigrants – les minorités visibles en particulier – sont aux prises avec le chômage et le sous-emploi et occupent des emplois sous-payés qui ne reflètent pas leur scolarisation et leurs titres de compétence.

En 1995, quelque 35 % des immigrants qui se sont installés dans des villes canadiennes après 1986 vivaient dans la pauvreté (sous le seuil de faible revenu avant impôt), et ce taux était de 52 % pour ceux qui sont arrivés après 1991. D'autres analystes ont observé un allongement de la période de rattrapage entre l'arrivée de l'immigrant et le moment où sa situation correspond aux taux d'emploi, aux salaires et aux revenus familiaux moyens.

Une étude que nous avons réalisée récemment pour la United Way of Greater Toronto (voir *A Decade of Decline* at www.uwgt.org) révèle qu'à Toronto, bon nombre de nouveaux immigrants connaissent une situation d'extrême pauvreté, habitent des logements surpeuplés et se regroupent dans des quartiers à très faible revenu. Ils doivent lutter quotidiennement pour obtenir les compétences linguistiques, la formation et les services

d'aide à l'installation dont ils ont besoin pour s'intégrer à la vie économique normale. Dans les grandes villes du Canada, on ne trouve pas encore de ghettos comme aux États-Unis, mais est-ce bien ce qui nous attend?

Il est difficile de comprendre pourquoi les immigrants récents n'ont pas aussi bien réussi que ceux qui les ont précédés. Beaucoup de facteurs entrent en ligne de compte, notamment la situation économique générale à l'arrivée de l'immigrant. Puisque les taux de chômage étaient très élevés au début des années 90, il n'est guère surprenant que les nouveaux arrivants aient éprouvé des difficultés à trouver des emplois stables et bien payés. Les jeunes Canadiens ayant intégré le marché du travail à cette époque ont connu le même genre de difficultés.

De plus, il y a eu évolution dans la proportion de réfugiés, d'immigrants s'inscrivant dans la catégorie de la famille et de personnes choisies pour leurs compétences recherchées sur le marché du travail canadien. Actuellement, environ quatre immigrants sur dix arrivant sur le marché du travail ont été choisis pour leurs compétences.

En moyenne, les nouveaux immigrants sont plus jeunes et mieux instruits que les autres Canadiens. En 1998, quelque 22 % des nouveaux immigrants avaient au moins un diplôme, comparativement à 17 % pour le reste de la population. La non-reconnaissance ou la sous-évaluation des études, des compétences et des références acquises à l'étranger constitue cependant un problème bien connu, et beaucoup de nouveaux immigrants ont d'intéressantes qualifications professionnelles sans avoir de compétences linguistiques suffisantes.

Certains auteurs ont attribué les écarts de revenu et d'emploi entre les différents groupes raciaux à la discrimination. Les écarts entre les gains ont augmenté à mesure que les

immigrants se recrutent parmi des groupes vulnérables au racisme. Les nouveaux immigrants voient d'ailleurs le racisme comme une partie du problème, et malgré les meilleures tentatives des chercheurs d'expliquer les écarts de rémunération et d'emploi, bien des questions restent sans réponse.

Une étude que nous avons effectuée récemment (on peut la consulter à l'adresse www.ccsd.ca) se concentre sur les expériences sur le marché du travail et les revenus des nouveaux immigrants de 1995 à 1998. À partir des données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada, nous avons comparé les taux d'emploi, les gains, les revenus familiaux et les taux de pauvreté des nouveaux immigrants (arrivés après 1985) avec ceux du reste de la population canadienne. L'étude était restreinte à l'essentiel de la population en âge de travailler, soit les personnes âgées de 25 à 59 ans.

Le tableau ci-dessous contient quelques données de base sur la situation économique des immigrants en 1995 et 1998. Pour ceux qui travaillaient, le nombre moyen de semaines en emploi a augmenté de quatre semaines durant cette période de reprise vigoureuse, et

le nombre de semaines de chômage a presque diminué d'autant. Les salaires horaires réels ont augmenté de façon significative, soit 70 cents de l'heure ou cinq pour cent en dollars constants.

Puisque les nouveaux immigrants ont travaillé davantage de semaines à des taux horaires plus élevés, leurs gains annuels ont augmenté de 3 416 \$, ou 23 %. Chez les femmes, l'augmentation a été encore plus forte, mais la

Une conclusion qu'il convient de tirer est qu'un marché du travail serré peut constituer un puissant levier en faveur de l'égalité et de l'inclusion des nouveaux immigrants à l'économie normale.

moyenne des gains annuels des femmes nouvellement immigrées n'était que de 12 067 \$ en 1998.

Au total, avant impôt, les revenus familiaux ont augmenté de 9 134 \$, ou 20,8 %, entre 1995 et 1998. Les taux de pauvreté (sous le seuil de faible revenu avant impôt) ont chuté de 37 à 27 %. (Il est à noter que les immigrants ont tendance à avoir de grandes familles, ce qui hausse le seuil de pauvreté.)

Bien que ces données fassent penser à une « bonne nouvelle », il ne faut

guère se surprendre. Il est assez normal que les personnes sous-employées profitent d'une reprise économique vigoureuse, surtout si l'on considère que les nouveaux immigrants, dans leur grande majorité, sont très désireux de saisir les possibilités d'emploi lorsqu'elles se présentent. Aux États-Unis, on a observé que les écarts de rémunération entre les races se sont nettement resserrés pendant la période

de forte expansion des années 90. Les effets d'une reprise semblent donc contrebalancer certains désavantages de nature raciale. Par exemple, les employeurs, moins enclins à la discrimination, sont plus disposés à découvrir des talents cachés ou à former un demandeur d'emploi qui ne satisfait pas complètement aux exigences du poste.

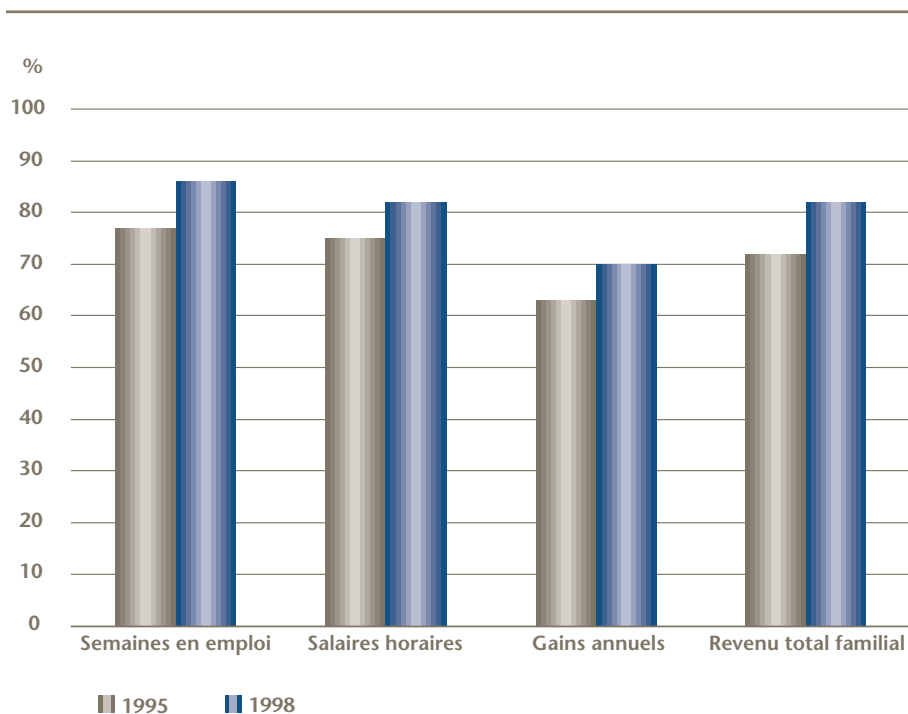
Par contre, ces données font comprendre que, malgré tout, les écarts économiques entre les nouveaux immigrants et les autres Canadiens restent considérables. Le graphique montre que même si, en 1998, les différences d'emploi, de gains et de revenu familial étaient moindres, les nouveaux immigrants travaillaient 14 % moins longtemps et gagnaient 30 % de moins par année que les autres Canadiens. Le revenu familial total était 18 % moins élevé que celui des autres Canadiens.

En résumé, l'écart important entre les nouveaux immigrants et les autres Canadiens quant aux possibilités d'emploi et de revenu s'est rétréci considérablement entre 1995 et 1998. Mais il ne faut pas perdre de vue les écarts significatifs qui subsistent.

Nouveaux immigrants

Emploi	1995	1998
Semaines en emploi	32 sem.	36 sem.
Semaines de chômage	9,0 sem.	5,2 sem.
Revenu		
Salaires horaires réels	13,30 \$	14,00 \$
Rémunération annuelle réelle	14,595 \$	18,011 \$
Revenu familial réel	43,964 \$	53,098 \$
Pauvreté		
Sous le SFR avant impôt	37 %	27 %

NOUVEAUX IMMIGRANTS EN % DES AUTRES CANADIENS



Une conclusion qu'il convient de tirer est qu'un marché du travail serré peut constituer un puissant levier en faveur de l'égalité et de l'inclusion des nouveaux immigrants à l'économie normale.

Néanmoins, il convient de prendre des mesures favorisant l'égalité sur le marché du travail. Pour notre rapport de Toronto, nous avons consulté de nouveaux immigrants et des agences d'accueil, et il en est ressorti la nécessité de mettre en place des programmes de formation linguistique. Ces programmes permettraient aux nouveaux immigrants d'acquérir

des compétences linguistiques à la mesure de leurs qualifications professionnelles. Des programmes de formation et d'aide à l'emploi, comme des formules de mentorat et des démarches auprès des employeurs, faciliteraient davantage l'intégration des nouveaux immigrants au Canada.

Le Canada accueille et recherche activement de nouveaux immigrants. Il est cependant nécessaire d'améliorer notre processus d'installation pour contribuer à éliminer les différences en matière d'emploi et de revenu qui subsistent.

Le multiculturalisme et l'administration municipale dans le Vancouver métropolitain

« Les résultats de l'enquête sur un accès équitable aux services dans le Vancouver métropolitain dévoilent qu'il y a seulement quelques municipalités, principalement concentrées au cœur de cette région, qui ont mis en place un certain nombre de politiques et de programmes pour s'adapter à la diversification croissante de la population. [...] Cette situation est causée en partie [...] par des contraintes réelles ou perçues comme telles touchant les ressources et les zones de compétences, qui empêchent les autorités locales de répondre efficacement aux besoins des nouveaux immigrants. Au Canada, les administrations locales n'ont actuellement aucune obligation de réagir à l'augmentation de l'immigration ainsi qu'à une population de plus en plus multiculturelle. Cela détermine et freine, sans aucun doute, les dispositions des élus et des employés municipaux envers de telles préoccupations et limite, par le fait même, la portée d'une intervention efficace. »

Traduction d'un extrait de David W. Edgington et de Thomas A. Hutton, « Multiculturalism and Local Government in Greater Vancouver », *Vancouver Centre of Excellence, RIIM*, 2002.

On peut consulter ce texte à l'adresse : <http://riim.metropolis.net/Virtual%20Library/2002/wp02-06.pdf>

Aider les immigrants à s'intégrer au marché du travail canadien

Eden Thompson
Direction générale de la recherche appliquée, DRHC

et
Jean Lock Kunz
Politiques du marché du travail, DRHC

La tendance à la dégradation de leur situation autant par rapport à la moyenne canadienne que comparativement aux cohortes d'immigrants reçus antérieurement semble avoir épargné les immigrants venus s'installer au milieu des années 90.

Les questions liées à la présence des immigrants sur le marché du travail ont une incidence de plus en plus forte sur l'économie et la société canadiennes. Le recensement de 2001 a révélé un creux historique dans la croissance démographique pour la période allant de 1996 à 2001. De plus, en raison du ralentissement de la natalité chez les citoyens de naissance, l'immigration a représenté plus de la moitié de l'accroissement de la population durant cette période. À longue échéance, la croissance nette de la population active risque de dépendre exclusivement de l'immigration. L'intégration des immigrants au marché du travail devient donc particulièrement critique.

Les immigrants au Canada sont de plus en plus scolarisés et qualifiés. Plus de la moitié des immigrants reçus au cours de la dernière décennie l'ont été pour des raisons économiques, la majorité étant sélectionnée à partir de critères propres au marché du travail. Malgré cela, la réalité du marché du travail pour les immigrants venus s'installer au Canada au début des années 90 s'est détériorée si on la compare à celle des cohortes d'immigrants reçus antérieurement ou des citoyens de souche. Par exemple, les candidats acceptés pour des raisons économiques en 1980 gagnaient 23 % de plus que la moyenne canadienne au terme de leur première année au pays. À la fin des années 80, cet écart avait disparu et, au milieu des années 90, ces candidats accusaient un retard de 20 % par rapport à la moyenne canadienne au terme de leur première année au pays.

La tendance à la dégradation de leur situation autant par rapport à la moyenne canadienne que comparativement aux cohortes d'immigrants reçus antérieurement semble avoir épargné les immigrants venus s'installer au milieu des années 90. Des cohortes plus récentes ont bénéficié d'une croissance accrue de leurs revenus et le taux global d'immigrants à faible revenu est à la baisse. L'information de la base de données longitudinale sur les immigrants (BDIM) révèle que les revenus d'emploi des candidats acceptés pour des raisons

économiques en 1990 ont augmenté de 5 % en moyenne par année au cours de leurs trois premières années au pays; ce taux est passé à 12 % pour la cohorte de 1995. L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) démontre qu'entre 1996 et 1999, le taux d'individus à faible revenu a chuté de 38 à 30 % chez les immigrants récents, alors qu'il passait de 17 à 15 % pour l'ensemble des individus durant la même période. Avant de pouvoir dégager une tendance, une analyse plus poussée s'impose, en particulier sur la dynamique des taux de récupération des revenus.

En dépit des améliorations constatées parmi les cohortes plus récentes, les immigrants sont toujours confrontés à des revenus peu élevés lors de leur entrée sur le marché du travail et une forte proportion d'entre eux gagne de faibles revenus. Les immigrants rencontrent encore des obstacles majeurs dans leur intégration au marché du travail en raison de leur manque d'expérience canadienne et éprouvent des difficultés à obtenir la reconnaissance de leurs titres de compétence étrangers.

Dans le cadre de la stratégie d'innovation amorcée en février 2002 par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et Industrie Canada, le gouvernement fédéral prévoit collaborer avec les provinces, territoires et autres parties prenantes pour éliminer les obstacles à l'intégration des immigrants au marché du travail. Le savoir, clé de notre avenir : le perfectionnement des compétences au Canada, contribution du DRHC à la stratégie d'innovation, propose deux objectifs : la proportion des immigrants adultes avec une formation post-secondaire passera à 65 % d'ici 2010 et l'écart des revenus entre les travailleurs canadiens de souche et immigrants, ayant une formation et des compétences semblables, sera réduit de moitié. À mesure que la stratégie d'innovation progressera, des occasions se présenteront dans tous les secteurs de la société pour travailler ensemble à l'atteinte de ces objectifs.

Suivi de l'évolution des nouveaux immigrants au Canada : l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada

Comment répondre aux nombreuses questions concernant la façon dont les nouveaux immigrants s'adaptent à la vie au Canada? L'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada pourra bientôt apporter réponse à beaucoup d'entre elles. Parrainée par Citoyenneté et Immigration Canada et réalisée par Statistique Canada, cette étude approfondie comporte des entrevues en quinze langues avec un échantillon représentatif de nouveaux immigrants. Les entrevues ont lieu à trois moments différents pendant leurs quatre premières années au Canada. L'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada offrira bientôt des renseignements précieux quant au point de vue des immigrants sur de nombreux aspects du processus d'adaptation des nouveaux arrivants, notamment l'emploi, le logement, la santé, la langue et les réseaux sociaux. Les résultats de l'enquête contribueront à l'élaboration de programmes et de politiques visant à faciliter l'intégration des immigrants dans la structure sociale et économique du Canada.

Comparativement à d'autres pays de l'OCDE, le Canada connaît l'un des afflux d'immigrants les plus élevés proportionnellement à sa population. Plus de la moitié des nouveaux immigrants au Canada proviennent d'une dizaine de pays, pour la plupart asiatiques. Ces dernières années, les immigrants qui contribuent à l'économie représentaient 50 % des arrivants, tandis que les réfugiés et les immigrants de la catégorie des parents en représentaient l'autre moitié. Une forte proportion de nouveaux immigrants résident dans de grands centres urbains (Montréal : 13 %, Toronto : 42 % et Vancouver : 18 %) où ils constituent 10 % de la population.

Selon d'autres sources (p. ex. les recensements et des données administratives), les arrivants les plus récents ont été confrontés à de véritables défis sur le marché du travail, par rapport à ceux qui se sont établis au Canada dans les années 80. Cela s'explique en partie par l'instabilité économique, mais certains micro-facteurs entrent probablement aussi en ligne de compte. Par conséquent, l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada examinera en profondeur la situation des nouveaux immigrants afin de recueillir des détails relatifs, par exemple, à leurs expériences de recherche d'emploi et d'accès à des possibilités de formation. Une fois réunies, les histoires collectives de ces individus fourniront une base de preuves représentative et solide en vue de l'élaboration de politiques et de programmes à divers paliers de gouvernement, et parmi d'autres organismes travaillant avec les nouveaux immigrants, leurs familles et leurs communautés.

L'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada a achevé sa première série de collecte de données au printemps 2002 et ces données sont en train d'être traitées. Les premiers résultats sont attendus pour le début de 2003, et on prévoit qu'ils seront suivis d'analyses thématiques plus détaillées. Il est prévu de constituer un fichier de micro-données d'usage public et de permettre la consultation des données par l'entremise des Centres de données de recherche de Statistique Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, vous pouvez communiquer avec Martha Justus, Citoyenneté et Immigration Canada, au (613) 957-5924, ou par courrier électronique à Martha.Justus@cic.gc.ca.

Le système d'immigration au Canada

La section ci-dessous a été élaborée pour donner aux lecteurs un bref aperçu des systèmes canadiens de l'immigration et de la citoyenneté et les familiariser avec les lois et la terminologie propres à ce domaine.

Objectifs en matière d'immigration au Canada

Le programme d'immigration canadien vise trois objectifs de base – social, économique et humanitaire :

- faciliter le regroupement au Canada de résidents canadiens avec leurs proches parents vivant à l'étranger;
- veiller au développement d'une économie forte et viable dans toutes les régions du pays;
- répondre aux obligations juridiques internationales du Canada à l'égard des réfugiés et continuer sur la voie de la tradition humanitaire.

Pour soutenir ces objectifs, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) applique essentiellement deux lois : la *Loi sur l'immigration* et la *Loi sur la citoyenneté*. Une nouvelle loi, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, a été mise en application en juin 2002.

La *Loi sur l'immigration* stipule que le programme d'immigration a pour mission de protéger la santé et la sécurité des Canadiens et d'empêcher l'entrée au Canada de toute personne qui représente une menace éventuelle pour la sécurité et la protection du territoire. De concert avec la *Loi sur l'immigration*, la *Loi sur la citoyenneté* énonce la définition de citoyen canadien et précise qui peut acquérir la citoyenneté canadienne en favorisant les valeurs qui y sont associées et en procédant à l'octroi de la citoyenneté.

Partenariats clés

Une caractéristique clé du travail de CIC réside dans le partenariat avec d'autres ministères fédéraux, les provinces, les municipalités et les organismes internationaux ainsi que le secteur privé, les organismes bénévoles et les organismes à but non lucratif.

Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration soutient les programmes et politiques d'immigration et de citoyenneté en :

- fixant les niveaux d'immigration en collaboration avec les provinces et le secteur privé;
- accueillant les travailleurs qualifiés et les gens d'affaires immigrants;
- assurant le regroupement des familles;
- accueillant les visiteurs, les étudiants étrangers et les travailleurs temporaires;
- rétablissant les réfugiés;
- travaillant avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour protéger les réfugiés au Canada;
- intégrant les nouveaux arrivants, en collaboration avec les provinces et les organismes communautaires;
- octroyant la citoyenneté et en favorisant les valeurs qui y sont associées;
- appliquant une stratégie d'exécution de la loi pour assurer la santé, la protection et la sécurité de la société canadienne.

Selon la Constitution, l'immigration est un domaine à compétence partagée. CIC a établi des ententes bilatérales avec presque toutes les provinces et tous les territoires, la plus élaborée étant l'Accord Canada-Québec qui confère au Québec l'entière responsabilité du choix des immigrants indépendants et des réfugiés qui veulent s'installer sur son territoire. Par ricochet, la province a également la responsabilité d'organiser ses propres services d'accueil et d'intégration – linguistiques, culturels et économiques – pour les résidents permanents qui y sont établis. Grâce à des ententes officielles, trois provinces (le Québec, la Colombie-Britannique et le Manitoba) bénéficient de fonds fédéraux

et ont la responsabilité de créer et d'administrer, pour les nouveaux arrivants, des programmes et services d'établissement semblables à ceux que l'on trouve ailleurs au Canada.

En matière d'immigration, CIC a également conclu des ententes avec la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba en 1998, ainsi que des ententes sur les candidats des provinces avec le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve en 1999. En 2001, des ententes ont été signées avec l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon et il existe des lettres d'entente avec les autres provinces de l'Atlantique. Ces ententes fédérales-provinciales décrivent les responsabilités des provinces et territoires et établissent les mécanismes officiels par lesquels ces derniers peuvent contribuer à l'élaboration de politiques et de programmes d'immigration.

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) est un tribunal administratif indépendant quasi judiciaire qui examine les demandes de statut de réfugié, au sens de la Convention, présentées à l'intérieur des frontières canadiennes; elle entend également les appels concernant les refus d'admission, les mesures de renvoi et les refus de parrainage relatifs à la catégorie de la famille, ainsi que les appels déposés par le Ministre au sujet de décisions qui ont été prises par arbitrage; en outre, elle mène des enquêtes et s'occupe des examens de motifs de détention conformément à la *Loi sur l'immigration*.

À l'échelon fédéral, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, celui de la Santé, l'Agence canadienne des douanes et du revenu, le ministère de la Justice, la Cour fédérale du Canada, le Solliciteur général du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Statistique Canada, Développement des ressources humaines Canada, ainsi que les ministères de l'Industrie et du Patrimoine canadien sont d'autres partenaires clés.

Immigrer au Canada

Les règles d'admission des immigrants et des réfugiés se divisent en trois grandes catégories, qui correspondent

aux trois objectifs principaux du programme : réunir les familles, favoriser le développement économique et assurer la protection des réfugiés. Leurs dénominations

La **Catégorie de la famille** est composée d'immigrants parrainés par de proches parents déjà établis au Canada. Les répondants doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents âgés de 19 ans ou plus. En outre, les répondants doivent, pour une période de 10 ans, pouvoir subvenir aux besoins du demandeur et des personnes qui l'accompagnent, être en mesure de leur garantir le logement, d'assurer leurs frais de subsistance et de répondre à leurs besoins élémentaires ainsi qu'à ceux reliés à des conditions normales d'établissement. Ils peuvent parrainer des membres de leur proche famille, leurs parents et leurs grands-parents ou d'autres parents dans certaines circonstances.

Les **immigrants qui contribuent à l'économie ou les immigrants « indépendants »** sont ceux qui se qualifient pour certains types d'emplois ou qui apportent avec eux au Canada d'autres actifs importants. Ils font une demande de leur propre chef et sont sélectionnés pour leurs compétences ou autres actifs qui contribueront à l'essor de l'économie canadienne; ils sont évalués conformément aux critères de sélection d'une catégorie précise. Cette catégorie comprend notamment les travailleurs qualifiés et les gens d'affaires immigrants. Les entrepreneurs, les investisseurs et les travailleurs indépendants forment tout particulièrement ce dernier segment. Le demandeur principal est la personne qui est évaluée. Les personnes qui l'accompagnent font partie de la même catégorie.

Les **réfugiés** sont des personnes qui viennent demander protection au Canada. Ce sont des réfugiés au sens de la Convention et ils ont été sélectionnés à l'étranger pour être réinstallés au Canada, conformément à la définition de réfugié aux termes de la Convention de Genève; ou ce sont des demandeurs du statut de réfugié, des personnes qui arrivent au Canada et qui souhaitent obtenir le statut de réfugié au sens de la Convention auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Les réfugiés provenant de l'étranger qui sont réinstallés sur le territoire canadien font habituellement partie de la catégorie des personnes qui sont parrainées par le gouvernement ou par des organismes du secteur privé; en revanche, les réfugiés qui obtiennent leur statut auprès de la CISR font partie de la catégorie des réfugiés au Canada. Les personnes à charge qui n'accompagnent pas le demandeur sont classées dans une catégorie différente – celle des personnes à charge à l'étranger.

Un **étudiant étranger** est un visiteur qui a été admis par un agent d'immigration ou un agent des visas à poursuivre des études au Canada. Le document d'autorisation de séjour de l'étudiant stipule son établissement d'enseignement et la durée des études entreprises. Les étudiants étrangers ne peuvent accepter aucun emploi sauf s'ils en ont obtenu l'autorisation de la CISR.

Un **travailleur étranger** est un visiteur autorisé à travailler au Canada de façon temporaire. La plupart des travailleurs étrangers qui souhaitent travailler temporairement au Canada doivent posséder une offre d'emploi validée et un permis de travail avant leur arrivée. Les travailleurs temporaires ne peuvent poursuivre d'études à temps plein et ne peuvent changer d'emploi sans y avoir été préalablement autorisés par la CISR.

habituelles sont « catégorie de la famille », « immigrants qui contribuent à l'économie » et « réfugiés ».

D'autres catégories d'immigrants établies pour des raisons humanitaires ou de politique gouvernementale peuvent également être définies par voie de réglementation. Ces catégories comprennent actuellement les candidats d'une province, les aides familiaux, les demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada et les réfugiés au sens de la Convention séjournant au Canada sans pièces d'identité.

Le programme d'immigration s'occupe également des personnes qui veulent venir en visite au Canada, sans l'intention de s'y établir. Cette partie du programme, qui s'adresse aux non-immigrants et à la population vivant au Canada de façon temporaire, applique les règles et procédures contrôlant l'entrée des visiteurs, des étudiants et des travailleurs temporaires. Tous les visiteurs, sauf les citoyens des pays qui bénéficient d'une dispense, doivent obtenir un visa avant d'entrer au Canada.

Jusqu'à ce que la CISR se soit prononcée au sujet de leur demande, les revendicateurs du statut de réfugié sont considérés comme faisant partie de la population temporaire. Les personnes qui voient leur demande acceptée peuvent soumettre leur candidature afin d'obtenir le statut de résident permanent à titre de réfugié au Canada. Celles dont la demande a été rejetée peuvent quitter le pays volontairement, en appeler de la décision de la CISR ou chercher d'autres solutions, par exemple demander une révision de leur dossier pour des raisons humanitaires ou de convenue. Les revendicateurs du statut de réfugié ont la possibilité, dans certains cas, de faire une demande pour obtenir le droit de travailler ou de fréquenter l'école.

Une nation accueillante

L'établissement et l'intégration des immigrants et des réfugiés sont un processus graduel qui requiert un profond engagement de la part des nouveaux arrivants et de la société qui les accueille. La capacité des immigrants à s'épanouir pleinement et à devenir des membres contribuant à part entière au bien-être de la société canadienne ne repose pas uniquement sur leurs caractéristiques personnelles, leurs connaissances, leurs compétences, leur expérience et les traditions qu'ils apportent avec eux. Elle s'appuie également sur les conditions sociales et économiques auxquelles les immigrants doivent faire face à leur arrivée. Les programmes d'installation et d'intégration englobent les services

d'orientation à l'étranger avant le départ pour le Canada et ceux après l'arrivée en territoire canadien. Ces programmes sont offerts dans les collectivités partout au Canada par les fournisseurs de services d'établissement tels que les organismes bénévoles et à but non lucratif, les commissions scolaires, les collèges et les universités.

Les programmes et services d'établissement sont offerts aux personnes qui bénéficient du statut de résidents permanents et aux personnes qui ont reçu l'autorisation de rester au Canada ou aux personnes qui ont été sélectionnées pour y immigrer et qui bénéficieront du statut de résident permanent.

Citoyenneté et Immigration Canada dispose de nombreux programmes dont le but est de faciliter l'établissement et l'intégration des immigrants et des réfugiés au sein de la société canadienne.

- Dans le cadre du projet Orientation canadienne à l'étranger (OCÉ), des séances sont offertes dans différents pays aux futurs immigrants et réfugiés avant leur départ pour qu'ils puissent se familiariser avec la vie au Canada.
- Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI) offre des services d'accueil, d'aiguillage, d'orientation, de conseils professionnels, d'interprétation et de traduction et de l'aide à la recherche d'emploi.
- Le Programme d'accueil jumèle des bénévoles canadiens (des particuliers et des groupes) et des nouveaux arrivants afin d'aider ces derniers à s'orienter sur les plans social et culturel – c'est un programme d'encadrement.
- Le Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) offre aux immigrants adultes une formation de base dans une des langues officielles du Canada pour faciliter leur intégration sociale, culturelle et économique.
- Le Programme d'aide au ré-établissement (PAR) offre une aide aux réfugiés au sens de la Convention ainsi qu'aux personnes de la catégorie désignée pour considérations humanitaires à titre de réfugiés pris en charge par le gouvernement. Les fonds servent à acquérir des articles ménagers de base, à garantir un soutien du revenu et à bénéficier d'une gamme de services essentiels immédiats. Le soutien du revenu est offert pour une période maximale de douze mois ou jusqu'à ce que la personne réfugiée devienne autosuffisante, le fait qui se concrétise en premier s'imposant. Le PAR est conçu et mis en œuvre de manière différente dans les autres zones de compétence fédérale que dans la province de Québec.

PERSONNES ADMISES AU CANADA PAR CATÉGORIE, 2001

IMMIGRANTS	
Catégorie de la famille	
Famille immédiate	37,710
Parents et grands-parents	21,261
Autres	7,675
Total catégorie de la famille	66,646
Immigrants qui contribuent à l'économie	
Travailleurs qualifiés	
Travailleur qualifié demandeur principal	58,860
Personnes qui l'accompagnent	78,259
Gens d'affaires immigrants	
<i>Entrepreneur demandeur principal</i>	1,612
<i>Personnes qui l'accompagnent</i>	4,483
<i>Investisseur demandeur principal</i>	1,766
<i>Personnes qui l'accompagnent</i>	4,565
<i>Indépendant demandeur principal</i>	704
<i>Personnes qui l'accompagnent</i>	1,450
<i>Gens d'affaires immigrants demandeurs principaux</i>	4,082
<i>Personnes qui les accompagnent</i>	10,498
Candidats d'une province	
Candidats d'une province demandeurs principaux	411
Personnes qui les accompagnent	863
Total immigrants qui contribuent à l'économie	152,973
Total autres immigrants	2,833
TOTAL IMMIGRANTS	222,452
RÉFUGIÉS	
Réfugiés parrainés par le gouvernement	8,693
Réfugiés parrainés par des organismes du secteur privé	3,570
Réfugiés au Canada	11,891
Personnes à charge à l'étranger	3,740
TOTAL RÉFUGIÉS	27,894
TOTAL IMMIGRANTS ET RÉFUGIÉS	250,34
RÉSIDENTS TEMPORAIRES	
Étudiants étrangers	
Étudiants étrangers admis en 2001	73,979
Étudiants étrangers présents au 1er décembre	133,021
Travailleurs étrangers	
Travailleurs étrangers admis en 2001	93,083
Travailleurs étrangers présents au 1er décembre	96,055
Demandeurs du statut de réfugié	
Demandes de statut de réfugié soumises en 2001	44,608
SUBVENTIONS DU SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ	
Subventions du secteur de la citoyenneté en 2001	167,353